

Région Guyane 18 années d'actions pour la Guyane

Territoire français
d'Amérique du Sud

0 1 000 2 000 km



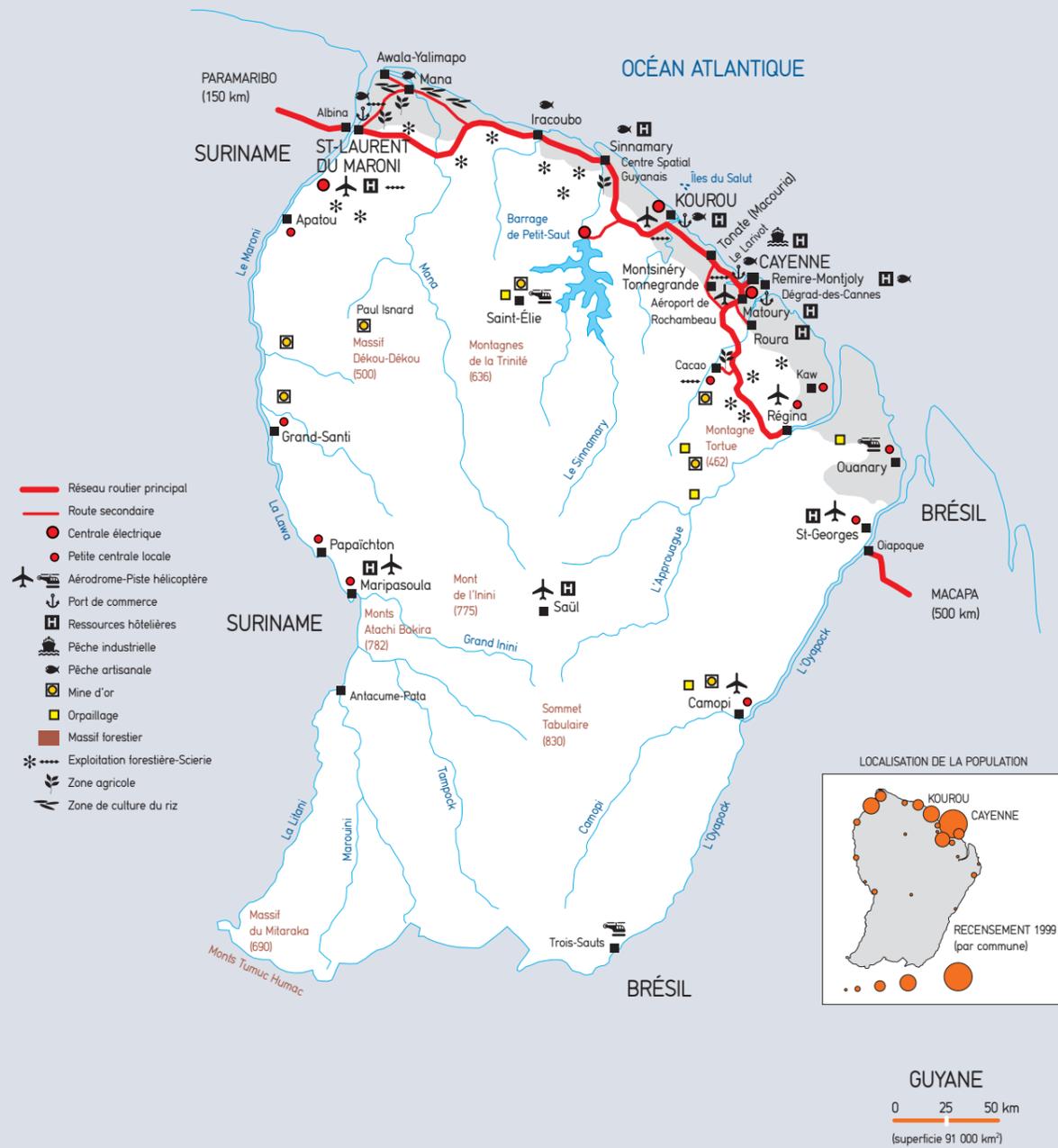
Sommaire

Édito 3

La Guyane, territoire de vie et de projets 4-9

Le projet régional mené depuis 18 ans 10-21

Rapport financier 28-41



Édito

Antoine KARAM
Président de la Région Guyane

Maîtriser le présent pour construire l'avenir

Depuis le début de ma première mandature en mars 1992, la Région Guyane s'est attachée à améliorer les conditions de vie des Guyanais en prenant, en responsabilité, la pleine mesure de ses compétences : tout d'abord le soutien à l'éducation et à la formation professionnelle, ensuite l'accompagnement du développement économique, l'aménagement du territoire, et enfin la promotion de la cohésion sociale.

Des axes stratégiques déclinés en mesures opérationnelles ont toujours orienté la politique de l'exécutif régional : développer l'emploi et l'activité, aménager et désenclaver le territoire, développer l'offre des formations sur l'ensemble du territoire, favoriser l'égalité des chances et le mieux-vivre ensemble pour tous les Guyanais.

En 1992, la situation financière de la collectivité régionale était très délicate. La Région Guyane s'est efforcée d'assainir cette situation tout en mobilisant les ressources et en réalisant les investissements nécessaires à l'essor du territoire, en consommant notamment avec rigueur et détermination les financements des parte-

naires extérieurs (État, Union européenne), tout en maintenant une pression fiscale relative permettant une augmentation globale des revenus des ménages.

Aujourd'hui, les finances de la Région sont saines et permettent de construire l'avenir, au moment où la Guyane s'engage dans une mutation institutionnelle.

Ce document vous offre les clés de compréhension des actions régionales menées durant trois mandats.

Dans une première partie, il rappelle les spécificités du contexte guyanais. Puis il décline pour chaque axe d'intervention, les objectifs poursuivis, les méthodes employées et les actions initiées par la collectivité régionale. Enfin, il expose l'évolution de la situation financière de la Région depuis 1994.

Tout au long de ces années au service des habitants de Guyane, un principe a toujours guidé l'action de la collectivité régionale que j'ai présidée : maîtriser le présent pour construire l'avenir. Ce document a l'ambition de rendre compte de cette action.

La Guyane : territoire de vie et de projets



Le Palais Régional Omnisports Georges Théolade, projet phare pour la Guyane, a été inauguré en 2002 à Matoury.



Travaux de réhabilitation de la RN 2 (liaison Cayenne – Régina).

Terre d'Amérique, département français, espace membre de l'Union européenne : cette région monodépartementale présente une multitude d'aspects qui soulignent, à bien des égards, sa particularité. Si la Guyane possède des atouts naturels et humains indéniables, encore faut-il construire, dans le temps, une forte cohésion territoriale et un équilibre économique et social durable. C'est selon cette volonté et cette ambition que travaille le Conseil régional : offrir à tous les Guyanais de meilleures conditions de vie.

Carte d'identité du territoire guyanais

La Région Guyane présente des spécificités géographiques, économiques et démographiques qui lui confèrent une identité unique et forte.

Un patrimoine naturel unique au monde

La Guyane est le seul territoire français d'Amérique du Sud. Elle est frontalière avec le Brésil à l'Est et au Sud, et le Surinam à l'Ouest.

Les 90 000 km² de cette **région grande comme le Portugal** sont couverts à plus de 90 % par la forêt équatoriale. Sa biodiversité, protégée par un parc national et six réserves naturelles, est parmi **les plus riches au monde**. En effet, la forêt guyanaise compte plus d'espèces d'oiseaux que l'Europe entière.

La forêt humide ne constitue pas le seul écosystème de la Guyane. Il faut y ajouter les nombreuses formations de plaine côtière : mangroves, lagunes, marais subcôtiers, savanes... L'exceptionnelle richesse des fonds marins est particulièrement propice à la pêche.

Économie : des atouts à consolider

Dans son environnement régional, la Guyane représente un **pôle d'attractivité**. Pour valoriser ses atouts, elle bénéficie de la solidarité nationale et de l'Europe. L'importance de l'effort consenti par les différents partenaires financiers devrait permettre d'atténuer progressivement les faiblesses du tissu économique local. L'objectif : développer de véritables filières de production à partir des ressources locales (agriculture, bois, pêche...).

Le Centre Spatial Guyanais (CSG) et la présence de nombreux instituts et organismes de recherche (Institut Pasteur, IRD, CNRS, INRA, IFREMER...) constituent également des **moteurs conséquents** pour le développement économique du territoire.

Dynamisme démographique

Avec 221 500 habitants (estimation Insee 2008), la Guyane présente une densité moyenne de population qui avoisine les 2 habitants au km².

Cependant, ce chiffre global masque la réalité démographique du territoire. **Le taux d'accroissement de la population, de l'ordre de 3,9 % par an, est le plus élevé des régions françaises**. Ce dynamisme explique l'extrême jeunesse des Guyanais (50 % ont moins de 25 ans). Les Guyanais sont répartis de manière très inégale sur le territoire. Ils sont concentrés, pour l'essentiel, le long du littoral, avec trois pôles principaux : « l'Île de Cayenne », Kourou et Saint-Laurent du Maroni.

Le multiculturalisme qui caractérise la Guyane participe de la richesse de son identité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- › Avec **7,5 MILLIONS D'HECTARES**, la forêt guyanaise est la plus grande de l'Union européenne.
- › La Guyane abrite au moins **98 %** de la faune vertébrée et **96 %** des plantes vasculaires de la France.
- › La Guyane recèle des ressources naturelles particulières comme l'or dont elle produit environ **3 TONNES** par an.
- › L'indice guyanais de fécondité est de **3,98 ENFANTS** par femme (chiffre 2006).
- › La jeunesse de la population, dont **44 %** a moins de 20 ans et **75 %** moins de 40 ans, participe à cette fécondité exceptionnelle.



Le personnel régional réuni en assemblée.



Organisation administrative et fonctionnement politique

Avec les lois de décentralisation (Acte I en 1982-1983 et Acte II en 2003-2004), l'État a progressivement transféré une partie de ses compétences aux Régions. L'acte II de la décentralisation a fortement élargi les domaines d'intervention de la Région, lui conférant une place prépondérante en matière de démocratie et d'actions de proximité. Néanmoins, cette libre administration n'exclut pas les aides du pouvoir central et, plus largement, de l'Union européenne. Ces aides sont une réponse concrète et efficace aux exigences de progrès économique, social et culturel.

Une administration locale

Le Conseil régional et le Conseil général de la Guyane exercent leurs compétences respectives sur un même territoire. De nombreuses actions sont donc menées en **collaboration entre les deux instances** afin d'atteindre une synergie de moyens et une amélioration du service rendu. Le Conseil général est la collectivité locale en charge des affaires du département. Il assume, de par la loi, l'impératif de solidarité vis-à-vis des moins bien lotis, et agit pour améliorer les conditions de la vie quotidienne en Guyane.

La mission du Conseil régional consiste à impulser, coordonner, dynamiser et financer des projets collectifs, ferments de l'activité de tout le territoire.

LES DOMAINES D'INTERVENTION DE LA RÉGION

- › L'éducation et la formation professionnelle
- › Le développement économique
- › L'aménagement du territoire
- › L'amélioration du cadre de vie (santé, logement, culture, sport, jeunesse...)
- › La planification
- › La coopération régionale

Un département français

La Guyane est un département d'outre-mer et fait donc partie du système administratif et politique français. L'État est représenté sur le territoire par le préfet de Région, qui a la charge des intérêts nationaux, du respect des lois et du contrôle administratif. La Guyane est organisée en deux arrondissements, Cayenne et Saint-Laurent du Maroni, sous-préfecture située à l'Ouest du territoire Guyanais.

Un territoire européen

La Guyane bénéficie depuis 1975 du Fonds Social Européen (FSE), dédié à la formation des hommes, et d'autres fonds structurels de l'Union européenne, qui l'aident à combler un certain retard de développement économique, social et structurel. De par les partenariats qu'elle a su renforcer au fil des années, la Région bénéficie ainsi du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), du Fonds Européen d'Orientement et de Garantie Agricole (FEOGA) et l'Instrument Financier de l'Orientation de la Pêche (IFOP devenu FEP).

En tant que **Région Ultrapériphérique** (RUP) de l'Union européenne, la Guyane a une position stratégique pour l'Europe et la France : seul département français sud-américain, sa réalité géographique, qui tient particulièrement à son éloignement du continent, a été reconnue à l'article 299, paragraphe 2, du traité européen.

L'évolution statutaire

Depuis près de douze ans, la Région s'est engagée, avec le Conseil général, dans un processus d'évolution statutaire. Cette réforme institutionnelle a pour objectif d'assurer le mieux-vivre de toute la population et un meilleur développement du territoire.

Le débat sur l'évolution statutaire ne se limite pas à un choix d'articles de la Constitution, mais vise à trouver le meilleur cadre juridique, politique et administratif pour permettre à la Guyane d'assurer un développement endogène. **Les décisions sont prises en concertation** avec les élus guyanais, les acteurs socio-professionnels et la société civile.

Les grandes étapes du processus d'évolution statutaire

1997

Au travers d'états généraux, une réflexion sur l'avenir de la Guyane est amorcée. Le rapport de ce grand forum démocratique permet de définir des axes stratégiques indispensables à l'élaboration d'un projet de société réel et durable.

Janvier 1998

Les élus départementaux et régionaux remettent officiellement ce document au ministre de l'Outre-mer.

27 février 1999

Le Conseil régional et le Conseil général de Guyane adoptent un « document d'orientation pour un pacte de développement ». Ce document marque une étape historique dans le développement de la Guyane et ouvre la voie à une réforme institutionnelle.

La déclaration de Basse-Terre constitue un travail commun avec les présidents des Régions Guadeloupe et Martinique. Dans le respect des identités des territoires, l'objectif de cette déclaration est d'élaborer une proposition de statut nouveau de région d'outre-mer,

prenant en compte les réalités différentes de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique. Cette déclaration situe clairement ces régions dans le cadre de la République française et de l'Union européenne.

1^{er} décembre 1999

Les présidents des Régions de Guadeloupe, Guyane, Martinique réunis à Basse-Terre (Guadeloupe) adoptent une déclaration proposant au Président de la République et au gouvernement une modification législative, voire constitutionnelle, visant à créer un statut nouveau de Région d'outre-mer dotée d'un régime fiscal et social dans le cadre de la République française et de l'Union européenne.

29 juin 2001

Les élus départementaux et régionaux réunis en Congrès adoptent un projet d'accord relatif à l'avenir de la Guyane.

Janvier 2003

La ministre de l'Outre-mer, Brigitte Girardin, affirme que les propositions d'évolutions institutionnelles dans les départements français d'Amérique devront être conformes à la Constitution révisée avant toute consultation des populations concernées. Le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, souligne à son tour la contribution des élus locaux en matière de propositions de réforme ou d'expérimentation.

Mars 2003

La révision constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République crée les collectivités d'outre-mer (COM). La Constitution désigne nominativement chacune d'entre elles (article 72-3) et marque ainsi solennellement leur appartenance à la République. De plus, la notion de « peuples d'outre-mer » issue du texte de 1958 disparaît dans sa nouvelle rédaction.

20 juin 2008

Les élus du Conseil régional et du Conseil général réunis en congrès votent, à l'unanimité, une réforme du statut institutionnel de la Guyane. Une commission mixte *ad hoc* est créée. Si sa vocation est de travailler sur des propositions de cadrage statutaire, la démarche n'aboutira qu'après consultation de la population.

Congrès du 20 juin 2008

4 résolutions sont votées à l'unanimité des membres.

- 1 Relative à la nouvelle démarche pour une réforme statutaire et/ou institutionnelle pour la Guyane.
- 2 Relative à la mise en œuvre des moyens de communication et d'information ainsi qu'à la prise en charge des dépenses inhérentes à l'élaboration du projet de réforme statutaire et/ou institutionnelle pour la Guyane.
- 3 Relative à l'adoption d'un calendrier préalable à la consultation de la population guyanaise sur la réforme statutaire et/ou institutionnelle pour la Guyane.
- 4 Relative à l'ouverture de la Commission mixte *ad hoc* Région / Département à huit maires (quatre titulaires et quatre suppléants).

19 décembre 2008

Les élus du Conseil régional et du Conseil général réunis en congrès votent, à l'unanimité, une résolution en faveur d'une réforme statutaire de la Guyane sur le fondement de l'article 74 de la Constitution de 1958, dont le contenu sera arrêté de façon définitive à l'issue du débat public.

Février à juillet 2009

Un débat public sur l'architecture de la nouvelle collectivité de Guyane est ouvert. Des réunions publiques organisées dans les vingt-deux communes du territoire et des rencontres de partenaires sociaux et économiques, des conseils consultatifs et des autorités coutumières permettent à la population de s'informer sur les différents aspects du projet. La Commission *ad hoc* créée à cet effet se réunit tous les jeudis.

Congrès du 2 septembre 2009

6 résolutions sont votées à la majorité des membres.

- 6 Adoption des travaux de la Commission mixte *ad hoc* Département / Région / élus municipaux.
- 7 Fondements du projet de société.
- 8 Organisation et fonctionnement de la nouvelle collectivité.
- 9 Répartition des compétences de la nouvelle collectivité.
- 10 Avant-projet de programme exceptionnel d'investissements.
- 11 Proposition de calendrier pour la consultation des Guyanais et, en cas d'approbation, de mise en place de la nouvelle collectivité territoriale guyanaise.

Le congrès des élus régionaux et départementaux adopte six résolutions dont l'une (résolution n°9) concerne les propositions relatives à de nouveaux transferts de compétences de l'État vers la nouvelle collectivité. Cette dernière exercera aussi les compétences du Département et de la Région et pourra également être associée à l'exercice de certaines compétences de l'État.

22 septembre 2009

Le Conseil régional approuve les 6 résolutions du congrès.

7 Octobre 2009

Le Président de la République reçoit, à leur demande, les présidents des collectivités départementales et régionales de la Guyane et de la Martinique et proposent l'organisation d'une consultation populaire sur une évolution statutaire sur les articles 74 et 73 de la Constitution, respectivement le 10 janvier et le 24 janvier 2010.

Un projet régional volontariste et ambitieux



La liaison Saint-Laurent - Apatou d'une longueur de 54 km sera ouverte en 2010.

Depuis 1992, le Conseil régional a engagé des programmes opérationnels qui dépassent largement son strict domaine de compétences. Pour répondre à la réalité du territoire et de la population ainsi qu'aux difficultés économiques de la collectivité régionale, des solutions originales et fortes ont été déployées. Sur cette base d'évolution ambitieuse et déterminée, la problématique du mieux-vivre ensemble continue cependant à se poser, mais en des termes moins urgents. Aujourd'hui, il s'agit de poursuivre les efforts réalisés depuis 18 ans.

18 années d'actions pour le mieux-être des Guyanais

Les conseillers régionaux s'attachent davantage à gouverner la collectivité qu'à l'administrer. Les politiques publiques demandent à être pensées, pesées et évaluées. Dans la gouvernance, les comptes à rendre à la population sont encore plus importants et la Région assume cette responsabilité qui lui incombe. Gouverner la Région, c'est impulser une politique locale tournée vers l'intérêt général et le bien public ; c'est encourager l'activité économique dans tous les domaines ; c'est construire pour améliorer le cadre de vie des citoyens. Car la politique n'est pas qu'une affaire de textes et d'institutions, c'est une activité pragmatique. Les actions réalisées par le Conseil régional depuis près de 20 ans témoignent de son exigence pour le mieux-être de tous les Guyanais.

Garantir le droit à l'éducation et à la formation

Dans son rapport sur les états généraux de Guyane qui se sont tenus en 2009, le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, considère l'éducation et la formation comme des priorités absolues, dans une région où 44 % de la population a moins de 20 ans. Ce rapport acte les engagements pris par le Conseil régional depuis près de 20 ans.

Le diagnostic

Le dynamisme démographique que connaît le territoire guyanais pose des **défis considérables** à la collectivité régionale : elle doit faire face depuis plusieurs années à la saturation d'effectifs dans les lycées et à un faible taux de scolarisation, doublé de retards scolaires conséquents, voire d'illettrisme.

Les objectifs de la Région

Le Conseil régional a pour objectif d'offrir à tous les jeunes Guyanais des conditions similaires d'accès à la formation et à l'éducation. Il veut permettre à chacun

Attachée au développement humain, la collectivité régionale s'est concentrée sur l'un de ses cœurs de compétences, en portant un effort particulier à soutenir l'éducation, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur. Prenant en compte les retards structurels permanents de la Guyane et la forte croissance démographique, la Région a dans le même temps investi dans des domaines cruciaux tels que le développement économique, l'aménagement du territoire et l'amélioration du cadre de vie. De nombreux partenariats permettent à la Guyane de relever ces défis. Car hier comme demain, la politique de la Région doit répondre aux besoins spécifiques du territoire guyanais.

de poursuivre un cursus éducatif et/ou un parcours de formation pour qu'il obtienne un emploi localement et participe à l'essor du territoire.

Les méthodes employées

Le Conseil régional accompagne la tendance démographique en construisant des équipements de formation ; il encourage, par la formation professionnelle, l'aptitude à l'emploi, les capacités et la mobilité. La collectivité régionale s'attache ainsi à adapter sans cesse les équipements, en nombre et en qualité, en faisant porter ses efforts sur l'ensemble du système éducatif.



Le lycée de Balata est l'un des lycées construits par la Région depuis 1992.



La première assemblée du Conseil Régional des Jeunes Lycéens.

Les actions

Construire et entretenir les lycées

Dans le cadre de ses compétences de droit commun, la Région assure la construction, l'entretien et l'équipement des lycées. Elle est propriétaire des locaux dont elle a assuré la construction et la reconstruction.

Depuis la loi du 13 août 2004, de nouvelles compétences ont été confiées aux Régions : l'accueil, l'entretien général, l'entretien technique, la restauration et l'hébergement dans les lycées. Les agents techniciens, ouvriers et de service (TOS) qui assurent ces missions sont désormais recrutés, rémunérés et gérés par le Conseil régional.

Soutenir les projets éducatifs

Le Conseil régional participe également à de multiples projets pour compléter et enrichir l'enseignement scolaire, permettant ainsi aux adolescents de s'épanouir dans les domaines de la culture, du sport, des nouvelles technologies...

Suite aux mouvements lycéens de 1996 qui ont permis de mettre en place un rectorat en Guyane, Martinique et Guadeloupe, la Région Guyane accompagne l'Association Animation Lycéenne (AAL) dans la réalisation d'actions et de manifestations visant à proposer aux lycéens des lieux d'expression à travers le sport, la culture et les loisirs durant l'année scolaire.

Le Conseil Régional des Jeunes Lycéens (CRJL)

Mis en place le 10 janvier 2006 par le Conseil régional, le CRJL est une instance apolitique représentant les lycées de tous les établissements de la Guyane. Le CRJL a pour objectifs principaux de développer l'esprit critique et d'initiative des jeunes et leur sens du dialogue, de contribuer à leur apprentissage de la citoyenneté, de favoriser leur connaissance de l'institution régionale, de ses compétences et ses champs d'action et, enfin, de les associer à la vie économique. C'est en ce sens que les membres du CRJL sont appelés à faire des propositions aux élus régionaux en faveur de la jeunesse guyanaise.

Promouvoir l'aptitude à l'emploi

Bien que la Région n'ait pas de compétences en ce qui concerne le contenu des programmes, elle agit sur la qualité de l'éducation en favorisant le développement des filières diversifiées en rapport avec les besoins de développement de la Guyane. Depuis 2004, elle assure un rôle de coordinateur et de pilote de l'apprentissage et de la formation professionnelle, qu'elle soit initiale ou continue. Son Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDF), opérationnel depuis 2008, permet de répondre rapidement aux besoins de qualification des Guyanais de tous âges et à ceux des filières économiques locales.



Le lycée polyvalent de Mana.



La Région est à l'origine de la création du Pôle Universitaire Guyanais.



L'abattoir régional.

Développer les formations supérieures et la recherche

La Région est à l'origine de la création du **Pôle Universitaire Guyanais (PUG)** qui facilite l'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur et contribue à retenir en Guyane les cadres qui en sont originaires. La collectivité finance des bourses et prêts destinés aux étudiants désirant faire un stage hors du territoire guyanais, poursuivre leurs études en 3^e cycle ou préparer les concours de l'enseignement.

Pour garantir un avenir aux jeunes sur des emplois qualifiés, la Région soutient la recherche et l'innovation technologique afin de permettre la création d'entreprises innovantes.

Le Programme Régional de Formation Professionnelle des Jeunes (PRFPJ)

C'est un programme spécifique mené par la collectivité régionale depuis plusieurs années à l'attention des jeunes de moins de 26 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle et en rupture avec le système éducatif initial. Il s'articule autour de trois grands dispositifs : le DMI (Dispositif de Mobilisation Individualisée), le DMPQ (Dispositif Multifilière Pré-Qualifiant), le DQ (Dispositif Qualifiant), déclinés sur les trois grands bassins d'emploi : Cayenne, Kourou et Saint-Laurent. De 2000 à 2005, le PRFPJ a pu être largement déployé avec le concours des fonds européens. Depuis 2006, il fonctionne entièrement grâce aux fonds propres de la Région.

EN MARS 1992, IL Y AVAIT 4 LYCÉES EN GUYANE

- › 3 dans l'Île de Cayenne : Félix Eboué, Jean-Marie Michotte et Max Joséphine
- › 1 à Kourou : Gaston Monnerville
- › 3 en cours d'achèvement : Bertène Juminer, Léon Gontran Damas et Melkior-Garré

DEPUIS CETTE DATE, LA RÉGION GUYANE A INVESTI PLUS DE 200 M€

LES CONSTRUCTIONS

- › Le lycée de Matiti
- › Le lycée de Balata
- › Le lycée Élie Castor
- › Le lycée professionnel de Kourou II
- › Le lycée de Kourou III
- › Le lycée II de Saint-Laurent du Maroni
- › Le lycée III de Saint-Laurent du Maroni
- › Le lycée II de Rémire-Montjoly
- › Le lycée I de Mana
- › Les unités modulaires de :
Iracoubo, Saint-Georges, Maripasoula
- › L'unité de formation de Maripasoula

LES RÉHABILITATIONS ET EXTENSIONS

- › La réhabilitation du lycée Max Joséphine pour le rendre autonome
- › Les extensions des :
- Lycée Melkior-Garré
- Lycée Félix Eboué
- Lycée Léon Gontran Damas
- Lycée Gaston Monnerville
- Lycée de Matiti
- Lycée Jean-Marie Michotte
- Lycée Bertène Juminer

LE FINANCEMENT DES STRUCTURES DE FORMATION

- › L'AFPA
- › La mission locale
- › Le Centre de Formation d'Apprentis
- › La maison familiale et rurale à Mana

Accompagner l'essor du tissu économique

Pour soutenir une situation économique et sociale difficile, la Région s'est attachée à impulser une dynamique nouvelle à l'économie guyanaise. Elle s'est engagée à bâtir une partie de l'économie sur la valorisation des ressources locales. Si l'avenir de la Guyane dépend de sa place dans le monde qui l'entoure, cette même place dépend de sa capacité à créer ses propres richesses.

Le diagnostic

Malgré la dégradation de l'emploi, le manque de compétitivité des entreprises, l'insuffisance des capitaux propres et l'étranglement du marché, la Guyane présente des atouts indéniables. Son positionnement géographique, sa croissance démographique soutenue, son gisement de ressources naturelles et le potentiel de développement de l'activité touristique sont autant d'opportunités dont dispose le territoire.

Les objectifs de la Région

La Région met à la disposition des entreprises existantes ou en cours de création les services, l'ingénierie, les technologies innovantes et les aides dont elles ont besoin pour assurer leur pérennité. Elle tend aussi à assurer un soutien et un accompagnement à la croissance des entreprises.

Les méthodes employées

La Région s'attache à créer de la richesse et de l'emploi, notamment en soutenant l'initiative privée, facteur dynamique pour le marché du travail. Elle met en place les outils indispensables au financement de l'économie et à l'émergence de projets (aides aux investissements matériels et immatériels, transferts de technologie, ingénierie financière, services communs aux entreprises, aides aux conseils aux entreprises, à la création d'emplois et à l'immobilier d'entreprise). Elle fait bénéficier les entreprises en difficulté d'aides adaptées à la difficile réalité du territoire.

L'objectif a toujours été de soutenir l'initiative privée en confortant les fonds propres des entreprises afin de leur faciliter l'accès au crédit. Dès 1994, la Région a pris une participation dans la Compagnie financière de Guyane. Elle a également initié la création de deux dispositifs financiers en matière de capital risque et capital développement : Alyse Guyane et Guyane Investissement à hauteur de **4,25 M€** (pour les petites entreprises). Elle a investi **2 M€** dans un Fonds Commun de Placement à Risque : Alyse venture (pour les PME et plus grandes entreprises). **Chaque année la Région consacre 13 à 16 M€ pour financer ces dispositifs.**

En 1996, la Région a créé le **Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE)**, alimenté par le solde des recettes de l'octroi de mer après la répartition du produit entre les collectivités bénéficiaires. Ce dispositif a financé les projets des communes qui sont générateurs d'emplois et d'activités.

Le **Schéma Régional de Développement Économique (SRDE)**, élaboré en 2006, donne un cadre réglementaire pour le développement des filières locales et constitue un véritable outil de pilotage reconnu et partagé par l'ensemble des acteurs économiques. Il impulse l'émergence de projets tout en permettant une implication forte des partenaires. Au titre des projets retenus, peuvent être mentionnés la création d'un Centre Européen de la Biodiversité (CEBIO), l'établissement d'un partenariat avec le pôle de compétitivité Aerospace Valley par la labellisation du PROgramme Développement Innovation Guyane (PRODIGE), visant à favoriser le développement d'activités liées au spatial, ou encore la création d'un réseau d'hébergements touristiques de type « écolodge ».



La Guyane compte de nombreux produits locaux.



La Région soutient la filière aurifère.



Marais de Kaw.

QUELQUES EXEMPLES DE FINANCEMENTS CONSACRÉS AUX PROJETS ÉCONOMIQUES

2006

Près de **10 M€** d'aides ont été alloués dont :

- ▶ Près de 2 100 000 € consacrés au secteur primaire (dont 645 000 € pour le secteur de la pêche, 1 247 400 € pour le secteur agricole et respectivement 100 000 € pour les activités minières et forestières) ;
- ▶ 820 000 € ont été consacrés au secteur secondaire et, à titre d'exemple, les entreprises agro-alimentaires ont reçu une aide de 350 000 € ;
- ▶ 1 570 000 € ont été consacrés au tourisme (secteur tertiaire). Les aides multi sectorielles à l'économie s'élèvent à 5 584 225 €. On compte notamment 350 000 € pour le dispositif régional en faveur des entreprises.

2008

La Région consacre près de **16 M€** pour soutenir le développement économique. Ce montant est en augmentation de 76,17 % par rapport à 2007.

2009

Le montant des aides au secteur économique s'élève à **13,3 M€**.

Les actions

Soutenir la performance des filières locales

La Région s'est fixé comme objectif majeur l'auto-suffisance alimentaire. Ses actions portent donc principalement sur l'accompagnement du secteur agricole avec la mise en place d'aides à l'installation des jeunes, à l'investissement, à la diversification de la production et à la réalisation d'actions collectives. Des actions expérimentales sont également conduites pour encourager l'agriculture durable.

La Région investit dans les filières du bois, de la pêche, de la forêt et des mines. Son action porte sur la structuration des filières, par le soutien apporté aux organisations socioprofessionnelles, la modernisation des outils de production, l'augmentation de la productivité par l'aide au conseil et la formation professionnelle. Deux équipements structurants ont été réalisés pour garantir la sécurité alimentaire et aider à la commercialisation de la viande et des produits de la mer : l'abattoir régional (**5,2 M€**) et le Marché d'Intérêt Régional (**2,3 M€**).

Encourager le tourisme

Le tourisme est **l'axe principal de la politique de diversification des activités économiques**. La Région y consacre un budget annuel moyen de **1,6 M€**.

Ainsi, la Région accompagne les porteurs de projets de produits d'hébergement et d'activités touristiques afin de renforcer la capacité et les conditions d'accueil.

Le Comité du Tourisme de la Guyane, créé en 1994, est notamment chargé de la promotion de la destination Guyane. Objectif : améliorer la notoriété du territoire en modifiant durablement son image auprès du public européen et régional (Antilles françaises). Deux campagnes de communication sont lancées : la première en 2000 sous la signature « Guyane, personne ne vous croira ! », la seconde en 2006 sous l'accroche « Où vivre une expérience unique ? ».

En parallèle, des actions marketing pour les professionnels du secteur sont réalisées. Ainsi les tours-opérateurs proposent depuis dix ans l'Amazonie française en écotourisme.

L'activité spatiale draine une grande partie du tourisme d'affaires, confortée par les succès d'Ariane IV et V. Avec **plus de 70 000 visiteurs par an** le Centre Spatial Guyanais s'impose comme l'un des principaux sites visités de Guyane.

Consolider l'innovation et la recherche

La Région agit de plus en plus en faveur de l'innovation et de la recherche au travers notamment de Guyane Technopole. Cette agence régionale, d'une dizaine d'années, conduit aujourd'hui les grands projets qui permettront un développement de l'innovation. D'une part, elle accompagne la réalisation du CEBIO. D'autre part, dans le cadre du programme PRODIGE, elle anime les travaux conduisant à l'émergence d'applications et de programmes liés aux technologies spatiales. Enfin, elle assurera la gestion d'un ensemble immobilier d'une valeur de 5 M€ destiné à accueillir les entreprises innovantes. Il sera implanté dans l'enceinte du futur Pôle Universitaire Guyanais afin de favoriser les échanges entre la recherche et les créateurs d'entreprises. La Région souhaite offrir de meilleurs débouchés pour les entreprises guyanaises, en développant un réseau numérique au travers d'un Programme Régional d'Actions Innovatrices (PRAI) d'un montant de **3,5 M€**. La mise en place d'un réseau régional de communications électroniques à haut débit permettant le désenclavement de la Guyane est en cours d'achèvement. L'investissement consacré par la collectivité pour la première tranche de travaux s'élève à **5,4 M€**.

Accompagner les entreprises guyanaises

La Région accompagne les entreprises à travers l'action de ses services internes (Département Économie et Recherche) mais aussi grâce aux interventions de l'Agence pour la Création et le Développement des Entreprises en Guyane (ACREDEG) créée en 2001. Aujourd'hui dénommée Guyane Développement, cette agence anime le réseau des acteurs économiques. Elle accueille environ **230 entreprises** et assure le suivi de **50 porteurs de projets par an**. Elle est en outre chargée par la Région de la mise en place d'un portail dédié à

la création d'entreprise et de la coordination des acteurs économiques.

Enfin, la Région **soutient chaque année plus de 500 entreprises pour un montant d'environ 75 M€**. Elle les aide au travers de trois dispositifs : l'exonération de l'octroi de mer sur la production locale, l'exonération de l'octroi de mer sur les importations et la détaxe sur les carburants pour certaines activités (exploitations forestières, taxi, pêche, agriculture, mines...).

QUELQUES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LES COMMUNES AU TITRE DU FRDE

- ▶ **Apatou** : immobilier d'entreprises (pharmacie : 256 000 €, deux cabinets médicaux : 236 000 €)
- ▶ **Awala-Yalimapo** : équipement mobilier du centre touristique de SIMILI (103 762 €)
- ▶ **Camopi** : réalisation d'une nouvelle centrale thermique (1 637 000 €)
- ▶ **CCCL** : usine d'eau potable à Matiti (5 000 000 €)
- ▶ **Grand-Santi** : création d'une piste de liaison entre Grand-Santi et Grand-Citron (650 000 €)
- ▶ **Kourou** : réhabilitation de la halle aux poissons (180 000 €)
- ▶ **Macouria** : réfection de la piste des Trois Rois (1 549 999,92 €) et zoo de Monsinéry (190 044 €)
- ▶ **Maripasoula** : centre d'hébergement (37 692,03 €)
- ▶ **Matoury** : installation de la COGUMER (2 810 000 €)
- ▶ **Montsinery** : zoo de Monsinéry (498 950 €)
- ▶ **Papaïchton** : viabilisation primaire du quartier Nord - Logements enseignants et omnisports (880 000 €)
- ▶ **Régina** : construction d'une boulangerie crêmerie (231 069,02 €)
- ▶ **Saint-Élie** : construction d'un carbet de l'artisanat (82 357 €)
- ▶ **Saint-Georges** : études pour le parc d'activités de Saint-Georges (228 673,52 €)
- ▶ **Saül** : construction d'un marché couvert (81 712,67 €)



Hub satellitaire à la Cité Administrative Régionale.



Aérodrome de Maripasoula.

Développer durablement le territoire

Le désenclavement du territoire constitue l'une des principales priorités de la Région. Cependant, au delà d'actions ciblées en faveur du transport terrestre et aérien, à travers la mise en œuvre du Schéma régional de communication haut débit, la Région offre aux Guyanais une couverture en télécommunication des zones habitées, avec une priorité donnée aux territoires isolés. La protection et la valorisation des ressources locales constituent le second axe du développement territorial, dans une logique de développement durable.

Le diagnostic

Le territoire de la Guyane est enclavé, fragilisé à l'Est et à l'Ouest, et déséquilibré. Malgré des moyens de transports terrestres, fluviaux et aériens, le maillage du territoire demande à être davantage développé. Pour garantir la continuité territoriale, l'amélioration et l'extension des transports dans la bande littorale apparaît comme une priorité, au même titre que le désenclavement des communes de l'intérieur et le renforcement de l'intégration au sein de l'espace régional Sud-Américain.

Les objectifs de la Région

Les deux objectifs convergents du Conseil régional consistent à ouvrir le pays à ses habitants et aux échanges internationaux. Au-delà de la construction de nouvelles routes, la sécurisation des moyens de transport reste essentielle.

Les méthodes employées

Les missions de la Région intègrent une forte composante de planification et de prospective. C'est la raison pour laquelle, les stratégies d'intervention de la Région se déclinent en schémas et plans d'actions (Schéma d'Aménagement Régional, Schéma Régional des Transports, Schéma Directeur des TIC, Plan Énergétique Régional, Schéma Régional d'Élimination des Déchets Dangereux, Agenda 21 Régional...).

Les actions de la Région

Désenclaver le territoire pour un développement équitable

Depuis 1997, la Région a initié un dispositif régional d'agents de développement local, en partenariat avec des Communautés de communes et le PNRG pour répartir, sur les territoires isolés, sept Agents de Développement Local. Ils sont chargés d'animer le territoire, de sensibiliser la population et d'accompagner les porteurs de projets potentiels.

Par ailleurs, afin de permettre aux communes mobiliser les fonds européens, la Région a créé le RAAPE (Réseau d'Appui aux Communes pour les Programmes Européens). À cet effet, cinq agents ont été recrutés. Ce réseau a démontré son efficacité particulièrement en direction des petites communes.

La Région a également mobilisé massivement le Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE). C'est ainsi que plus de **34,8 M€** ont été accordés aux communes de Guyane à travers plus de **105 opérations**.

La Région a soutenu la réalisation d'une zone économique à Saint-Georges, de maisons artisanales, de programmes d'électrification ruraux ou la rénovation de centres d'hébergement.

La Région a subventionné des projets d'activités périscolaires multimédia, l'aménagement de complexes sportifs, la réhabilitation de centres commerciaux, des études pour la réalisation de parcs d'activités ou de centrales électriques.

Les transports

Sur les trois mandatures, le Conseil régional a mené de grands projets d'infrastructures routières dans le cadre de sa politique de désenclavement :

- › le pont de Sinnamary mis en service en 1999 (**11,5 M€**) ;
- › la route nationale Régina Saint-Georges, liaison de 80 km pour un montant total de 45 M€ (dont **27 M€** de participation régionale), mise en service en 2003 ;
- › la route Saint-Laurent - Apatou de 54 km, d'un coût total de **68 M€**, ouverte officiellement à la circulation en février 2010 ;
- › la modernisation de plus de 60 km de routes (Iracoubo-Grand Lausat, Cayenne-Régina, Balata-Maringouins, Maringouins déviation de Sinnamary ;
- › divers ouvrages hydrauliques (crique Jean-Pierre, crique Tibourou).

Globalement la Région a consacré 13 à 15 M€ par an aux infrastructures routières.

Sur la période 2004-2010, la Région a contribué à hauteur de **5,1 M€** aux infrastructures portuaires et pour un montant de **650 000 €** aux cales et appontement en zone isolée.

En ce qui concerne le transport aérien, **31,2 M€** ont été consacrés, sur la période 1997 à 2009, à la desserte aérienne. Cette intervention a été portée, dans un premier temps, par une Délégation de Service Public, puis a été transformé en Dispositif d'Aide à Caractère Social à partir de 2007. L'effort financier régional a permis de garantir une qualité de service public (fréquence, tarifs, fret) pour les populations de l'intérieur. L'ouverture prochaine de la desserte aérienne de Grand-Santi via Saint-Laurent en 2010 souligne la volonté régionale d'assurer la continuité territoriale par le développement du transport multimodal sur le Maroni.

Le Parc Naturel Régional de la Guyane

Créé par décret en mars 2001, à l'initiative de la Région, le **Parc Naturel Régional de la Guyane** (PNRG) a quatre grandes missions : connaître et gérer le patrimoine naturel, aménager le territoire, promouvoir le développement et faciliter l'accueil et les échanges. Les actions phares portent sur une meilleure connaissance de la biodiversité, la réhabilitation du patrimoine bâti, la valorisation des savoir-faire locaux, des actions d'animation du territoire, des accords de partenariat avec d'autres parcs amazoniens.

La maîtrise de l'énergie

La Région a élaboré deux **Plans Énergétiques Régionaux** (PER). Il s'agit d'outils prospectifs sur l'offre et de la demande et de planification des investissements.

Dès 1993, en association avec le Conseil général de Guyane, EDF et l'Ademe, la collectivité a mis en place un **Programme Régional pour la Maîtrise de l'Énergie** (PRME) qui fait l'objet d'accords-cadres pluriannuels. L'ensemble des programmes mis en œuvre dès 1995 a notamment permis d'accompagner les investissements en énergie photovoltaïque en zone isolée, le développement des chauffe-eau solaires et l'usage généralisé des lampes basse consommation. Ces dispositifs ont contribué à la création d'une **dizaine d'entreprises guyanaises** dans le domaine des énergies renouvelables.

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

La collectivité a adopté, dès le 28 juin 2004, le **Schéma Directeur des Technologies de l'Information et de la Communication**. Il prévoit la création d'un réseau régional de télécommunications pour un montant total d'investissement de plus de **20 M€**.

Utilisant toutes les technologies télécoms, ce réseau permet à tous les bourgs de Guyane de bénéficier d'équipements de télécommunication.

À côté des infrastructures, le développement des usages s'est concrétisé par le déploiement des Espaces Publics Numériques et la formation des animateurs multimédias, en partenariat avec la Caisse des Dépôts. Le PRAI (Programme Régional d'Actions Innovatrices) a permis de soutenir **42 projets innovants** dont la création de cinq entreprises, pour un montant de **3,6 M€**.

Les projets phares :

- › projet pilote de télé-enseignement à Camopi (station de télécommunication satellite) ;
- › projet pilote d'accès aux ressources numériques à Loka ;
- › ordinateurs portables à 1 € pour les étudiants guyanais ;
- › université numérique de Guyane à l'IUT de Kourou.

L'environnement et le développement durable

Suite à une large consultation de la société civile, la Région est à l'initiative de la publication du « Livre Blanc du Développement Durable de la Guyane ». Cette réflexion est présentée en 2002 au sommet mondial du développement durable de Johannesburg. En 2003, la Région lance un **Agenda 21 local** avec trois axes prioritaires : la jeunesse un atout pour la Guyane, l'accès équitable aux services de base sur l'ensemble du territoire, la protection et la valorisation des ressources locales.

Dans le cadre de l'éducation à l'environnement, la Région contribue à renforcer l'action du milieu associatif pour une sensibilisation accrue aux gestes éco-citoyens.



Première université de la communication en 2003.



Réhabilitation de la salle de spectacle du Zéphyr.



Départ du tour de Guyane sur le parking de la Cité Administrative Régionale.

Assurer la qualité de vie et la cohésion sociale

Les projets économiques et la politique d'aménagement du territoire menés par la Région ont pour objectif la qualité de vie des Guyanais. Cette qualité de vie peut notamment être assurée par une plus forte cohésion sociale et un programme d'égalité des chances.

Le diagnostic

La cohésion sociale guyanaise comporte des forces, des faiblesses et de belles opportunités. La pluriethnicité et la jeunesse de la population peuvent parfois masquer des risques de tension sociale ainsi que des difficultés d'intégration pour les populations non francophones et sous-qualifiées. Toutefois cette diversité sociale et ethnique, notamment du point de vue culturel, ne demande qu'à être valorisée.

Les objectifs de la Région

Le Conseil régional souhaite que tous les habitants puissent profiter du développement économique régional. Son ambition : le **mieux-vivre pour tous les Guyanais**.

Les méthodes employées

La Région Guyane développe un modèle d'intégration sociale en agissant de manière transversale sur tous les leviers susceptibles de renforcer la cohésion sociale. Elle soutient de nombreuses initiatives en faveur du sport, de la culture, de la réhabilitation du patrimoine bâti traditionnel. La collectivité régionale s'efforce aussi de promouvoir l'emploi et de lutter contre toutes les formes d'exclusion (lutte contre l'illettrisme, aide à l'insertion des jeunes, soutien des publics fragilisés,

défense de l'égalité hommes/femmes, etc.). Elle met ainsi en œuvre de multiples programmes dans les domaines de la politique de la ville, de l'action sanitaire et sociale et du logement.

Les actions du Conseil régional

Les équipements sportifs

Entre 1998 et 2004, l'aide globale de la Région pour le secteur sportif s'est élevée à plus de **6 M€**. Le **Palais Régional Omnisports Georges Théolade (PROGT) réalisé pour un montant de 8,6 M€, inauguré en 2002, constitue un projet phare pour la Guyane**. La Région encourage également le sport de haut niveau, y consacrant actuellement un budget de plus de **1,8 M€** (en hausse de 10 % par rapport à 2008). Ce budget permet par exemple d'acquérir le foncier destiné à la construction de l'**Institut de formation de sport de haut niveau**. Parallèlement, la Région contribue à construire l'excellence sportive par l'augmentation du nombre d'infrastructures sportives : des gymnases dans presque tous les lycées, un financement d'équipements pour les associations, clubs, ligues sportives ; la création de pôles espoirs : football, basket, squash, judo.

L'ENCRE et le ZEPHYR

En service depuis 2004, l'**ENCRE** (l'Ensemble culturel régional) s'inscrit dans la volonté de développer la sensibilité culturelle de tous les habitants. Il offre une infrastructure de très haute qualité. Cet édifice accueille

deux agences régionales : l'**Office Culturel Régional de Guyane** (OCRG), en charge de la diffusion de la culture régionale, et l'**École Nationale de Musique et de Danse** (ENMD).

Cofinancé par l'Union européenne (66 %), la Région Guyane (28 %) et l'État (6 %) le montant de la construction de l'**ENCRE** s'est élevé à **11,5 M€**.

Inaugurée en 1991, la salle de spectacle le **ZEPHYR** constitue également un équipement culturel important pour la Guyane. La Région a programmé en 2009 des travaux de modernisation et de restructuration (réfection de la tribune et remplacement des fauteuils de la salle).

Le Musée des Cultures Guyanaises (MCG)

La Région a créé un établissement public culturel chargé de collecter « le patrimoine de la Guyane » et a acquis à cet effet deux maisons d'architecture traditionnelles en centre-ville pour installer cette structure. Le Musée dispose dans ses réserves de plus de 5 500 objets et organise régulièrement des manifestations pour restituer aux Guyanais son patrimoine. La collectivité régionale a adopté plus récemment le **projet scientifique et culturel en vue de la construction du Musée des Cultures Guyanaises** qui devrait se situer à Rémire/Montjoly.

Un service culturel dynamique

En matière culturelle, la Région vise trois objectifs : faire de la culture un outil d'intégration, renforcer l'identité régionale dans sa pluralité afin d'en faire l'un des attraits de la Guyane et établir avec tous les acteurs concernés le Schéma Régional de Développement Culturel. Dans le domaine de l'acquisition et de la réhabilitation du patrimoine, il s'agit de l'aménagement de l'annexe du Musée des Cultures Guyanaises (147 000 €), l'acquisition d'une collection de cartes postales de la Guyane (60 000 €), la réhabilitation de maisons créoles (466 270 €). Le financement de l'écomusée de l'Approuage-Kaw (120 000 €) témoigne du soutien de la Région aux communes de l'intérieur. Il convient également de citer

les financements de médiathèques à Kourou (512 228 €) et Iracoubo (2374 409 €) et Awala-Yalimapo (68 795 €). **Pour la seule mandature 2004-2010, la Région a investi dans le secteur culturel près de 25 M€.**

Élargir l'accès aux soins

L'ambition de la Région est de promouvoir un égal accès aux soins sur l'ensemble du territoire en aidant par exemple les communes dans l'installation de cabinets médicaux, en favorisant le dépistage du cancer du sein pour toutes les femmes du pays et en soutenant financièrement la mise en place d'un centre public de cancérologie. Entre 1998 et 2004, l'action de la Région a porté essentiellement sur le développement de l'**Observatoire Régional de la Santé en Guyane** (ORSYG) dont la mission est de contribuer à la connaissance de l'état de santé de la population et à l'élaboration de la politique sanitaire régionale. La Région vient de valider son Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales.

Un accès au logement facilité

Bien que le logement ne soit pas une compétence obligatoire de la Région, elle y attache une grande importance. Pour répondre aux besoins des Guyanais aux revenus les plus faibles, de nombreux logements sociaux ont été construits. Pour la seule année 2006, **400 logements** ont été mis à disposition de la population. De même, et depuis 1998, la Région a systématiquement accordé des garanties financières pour la réalisation de programmes de construction de logements à Cayenne, Kourou, Saint-Laurent du Maroni. Il faut aussi souligner la forte implication financière de la Région dans les contrats de ville et les programmes de rénovation urbaine. Cette action permet d'organiser la société et de proposer des actions en direction des jeunes.



La Guyane a organisé en octobre 2008 la XIV^e conférence des présidents des RUP.



La déclaration finale de la conférence des présidents des RUP.



Signature de la convention FSE 2007-2013.

Les partenariats et programmes de développement

La Région établit des partenariats avec l'État, l'Union européenne ou des États voisins. Ces partenariats permettent d'une part de mobiliser des financements extérieurs nécessaires au développement économique et social du territoire et d'autre part de valoriser les projets régionaux auprès des partenaires. En 2004, à mi-chemin de l'exécution du Contrat de Plan État-Région, les fonds européens ont été intégralement consommés. Cette situation confère à la Région Guyane la première place pour l'utilisation de fonds structurels européens et prouve par là même l'efficacité de sa gestion. Cette gestion est d'autant plus efficace qu'au terme du mandat 2004-2010 la situation financière de la collectivité est saine.

Le Document Unique de Programmation (devenu Programme Opérationnel pour la période 2007-2013) et les Contrats de Projets État-Région

La Commission européenne consacre un tiers de son budget pour assurer un développement équilibré des régions. L'un de ses objectifs prioritaires est de soutenir financièrement les zones en retard de développement. Il s'agit du Document Unique de Programmation (DOCUP) qui englobe les fonds européens et les fonds nationaux. En effet, le DOCUP est un programme complémentaire au Contrat de Projets État-Région (CPER). À ce titre, la Guyane a bénéficié de deux programmes durant les périodes 1994-1999, puis pour la période 2000-2006.

Établi volontairement sur la même période que le DOCUP, le CPER a pour objectif de contribuer au développement des régions tout en assurant la solidarité nationale. Sa mise en œuvre fait largement appel aux partenaires locaux, notamment sur le volet territorial. Le CPER constitue l'essentiel des contreparties publiques nationales aux financements européens. Le CPER, le DOCUP ainsi que d'autres contributions contractualisées par avenant (CNES, EDF, etc.), portent la somme totale mobilisée à **1,1 milliard d'euros** pour le développement de la Guyane.

Les différents programmes européens

Le FEDER

Le Fonds Européen de Développement Régional est un instrument financier de l'Union européenne qui favorise la réduction des disparités régionales et le développement équilibré des régions européennes en attribuant des subventions aux acteurs locaux de régions en difficulté.

Le FEDER favorise le développement des petites et moyennes entreprises et facilite également la mise en place d'actions pour l'éducation, la santé, la recherche. Pour la période 2007-2013, la Guyane bénéficie d'une enveloppe de **305 M€**.

Le FEOGA (devenu FEADER)

Le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole est l'instrument financier de la Politique Agricole Commune (PAC). Il est chargé de soutenir les marchés agricoles et de contribuer au développement du secteur rural (section Orientation). Il co-finance des opérations en faveur des agriculteurs et des acteurs du monde rural, notamment les collectivités locales. Il soutient notamment l'amélioration, la modernisation, la diversification des filières, des structures et des infrastructures agricoles. Pour la période 2007-2013, la Guyane bénéficie d'une enveloppe de **74,4 M€**.

L'IFOP (devenu le FEP)

C'est l'instrument financier de l'Union européenne dans le domaine de la pêche. L'IFOP a deux missions principales : contribuer à la réalisation des objectifs de la politique commune de la pêche et renforcer la cohésion économique et sociale des régions du littoral. Il vise le renouvellement et la modernisation de la flotte, le développement de l'aquaculture et la valorisation des produits de la mer. Pour la période 2007-2013, la Guyane bénéficie d'une enveloppe de **6,16 M€**.

Le FSE

Le Fonds Social Européen soutient des projets pour l'emploi. Créé en 1957 par le traité de Rome, ce fonds est le principal levier financier de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi. Il soutient la mise en œuvre de la Stratégie Européenne pour l'Emploi (SEE) Avec le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et le Fonds de cohésion, le FSE est l'un des trois fonds structurels de l'Union européenne dont la mission consiste à réduire les écarts de développement et à renforcer la cohésion économique et sociale entre pays et régions de l'Union européenne. Pour la période 2007-2013, la Guyane bénéficie d'une enveloppe de **100 M€**.

Les actions de coopération

La conférence des présidents des RUP

Inaugurée en 1995, la conférence des présidents des Régions Ultrapériphériques de l'Union européenne est née de la volonté de quatre régions françaises (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), deux portugaises (Açores et Madère) et une espagnole (l'archipel des îles Canaries), avec le concours actif de leurs États-membres de reconnaître leurs particularités dans le cadre de la construction communautaire. Après une première conférence en 1998, la Guyane a organisé, en octobre 2008, la XIV^e conférence des présidents des RUP. La Région Guyane avait la charge de la présidence de la conférence depuis le mois d'octobre 2007.

Les présidents des sept régions ultrapériphériques se sont à nouveau réunis les 14 et 15 octobre 2009 à Las Palmas (Canaries) à l'occasion de la XV^e conférence. Ils se sont accordés **sur de nouvelles orientations et cinq nouveaux principes** qui doivent conditionner leur rapport avec l'Europe dans la définition d'une stratégie à leur égard, pour la période au delà de 2014 :

- la **nécessité d'une approche différenciée et positive de l'Union européenne** dans la mise en œuvre des politiques communautaires appropriées permettant, sur la base du concept de la discrimination positive, de mieux valoriser leurs potentiels ;
- la **combinaison de l'exigence de cohérence territoriale avec le principe de cohésion**, dans la mise en œuvre des politiques communautaires afin de garantir un développement équilibré des RUP ;
- l'**exception au marché** qui doit donner lieu, quand cela est nécessaire, à des mesures dérogatoires permettant de gommer les effets contraignants et pénalisant du cadre communautaire pour les économies des RUP ;
- la mise en perspective de l'axe stratégique de compétitivité de l'Union européenne à l'égard des RUP **avec le principe de réalité**, qui doit conduire à adapter les outils et instruments communautaires et ajuster les moyens financiers à leur contexte particulier ;
- un **partenariat dynamique** afin de densifier la communication entre la Commission et les RUP, en vue de renforcer leurs liens, et d'établir un cadre de collaboration, des pistes de réflexion commune, un agenda sur les mesures concernant la définition par la commission européenne de la stratégie de l'UE à l'égard des RUP, pour la période au delà de 2014.



Mise en service de la Cité Administrative Régionale.



Signature du PO Amazonie en octobre 2008.



Lycée II de Saint-Laurent-du-Maroni.

PARMI CES CINQ PRINCIPES, LA RÉGION GUYANE EN A FAIT PRÉVALOIR DEUX :

- › **l'exception au marché** qui lui permet de conforter désormais la demande guyanaise d'une dérogation aux normes européennes pour permettre au territoire de diversifier ses sources d'approvisionnement en carburants ;
- › **le principe de réalité**, introduit par le président de la Région Guyane depuis 2007 à Madère, qui permettra de déroger à la règle de l'*earmarking* pour tenir compte du contexte particulier guyanais, et permettant notamment la flexibilité des fonds européens pour le financement des infrastructures en Guyane, en raison de la pression démographique.

Lors de la rencontre du 27 octobre 2009 à Bruxelles, le président de Région a évoqué ces deux principes avec M. Barroso.

Dans ce domaine, l'engagement de la Région Guyane et de son président a entraîné la consécration de l'article 299-2 du traité d'Amsterdam qui constitue pour l'Union européenne le fondement juridique de la notion de région ultrapériphérique reconnaissant la spécificité des RUP et la nécessité d'adapter les politiques communautaires à leurs réalités et leurs contraintes permanentes. Représentant la collectivité, le président de Région a également défendu les intérêts de la Guyane sur des questions qui la concernent directement, en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques communautaires au niveau du comité des Régions de l'Union européenne. Cet engagement fort a permis d'instaurer un vrai dialogue entre des institutions de l'Union européenne et la Guyane et d'enregistrer des résultats significatifs au niveau des infrastructures (le PROGT par exemple).

Le programme INTERREG III B

La collectivité régionale conforte la place de la Guyane au sein du « plateau des Guyanes », par le biais du programme européen INTERREG IIIB Espaces Caraïbes - Plateau des Guyanes. Depuis 2003, il permet aux Euro-Régions d'Amérique (RUP de l'Union européenne) de prendre une part active dans la coopération régionale.

Le programme INTERREG III C

Il se réfère explicitement au renforcement de la coopération entre les RUP. Son objectif est de contribuer à améliorer la compétitivité de ces régions et à fixer des positions communes sur des secteurs et thématiques considérés comme stratégiques.

Trois thèmes opérationnels composent ce plan d'action :

- › l'amélioration de la connaissance et la visibilité des RUP à travers la communication et l'information ;
- › la compétitivité des RUP et leurs spécificités dans le contexte des objectifs de Lisbonne ;
- › la connaissance approfondie pour les RUP des accords internationaux en vue d'identifier les intérêts, de fixer des positions communes et d'assister les instances communautaires dans l'analyse d'impact préalable et dans la mise en œuvre du plan de grand voisinage prévu par la commission européenne.

Le Programme opérationnel Amazonie

La stratégie de coopération transfrontalière de l'espace « Amazonie » vise à contribuer à la mise en place des conditions et des moyens nécessaires à un développement durable, solidaire et partagé au bénéfice des populations de l'espace commun de coopération formé par les états brésiliens de l'Amapa, du Para et de l'Amazonas et de la République du Surinam. Les axes prioritaires du PO Amazonie s'inscrivent clairement dans la perspective et la logique d'un développement durable entendu dans l'ensemble de ses trois dimensions : économie, environnement et société. Ce programme représente **17 M€**. Pour la première fois, la Guyane est éligible au PO Amazonie Guyane-Brésil-Surinam 2007-2013.

Une gouvernance renouvelée

Depuis 18 ans de nombreux modes de gouvernance ont été imaginés, inventés et testés par la collectivité régionale afin de soutenir une croissance dynamique en Guyane, au service de la population.

Les élus ont pu s'appuyer sur une administration jeune, diplômée et motivée, assurant une gestion modernisée et efficace. Le résultat est sans appel : entre 1993 et 2006, le PIB guyanais progresse en moyenne de 5,2 % par an en valeur. Sur l'ensemble de la période, la Guyane est donc l'une des économies les plus dynamiques des DOM, et même de l'ensemble des régions françaises : son PIB a presque doublé (+ 93 %).

1992-1998

Rétablir les grands équilibres financiers de la collectivité pour un développement réel et durable

Entre 1992 et 1996, le retour à l'équilibre des finances régionales permet à la Région d'apporter une contribution significative au développement économique de la Guyane.

Dès 1993, la Région vote, puis met en œuvre, le **Plan de Développement Régional (PDR)**. La Région Guyane continue d'investir sans augmenter la fiscalité locale et sans remettre en cause sa politique de désendettement. **Elle reste l'une des rares collectivités à n'avoir pas augmenté ses taux d'imposition directe pendant cette première mandature.** Cependant, la Région ne peut répondre seule à toutes les attentes. La mobilisation des financements extérieurs (l'État et l'Union européenne) est nécessaire et illustre, par ailleurs, sa capacité à valoriser les projets régionaux auprès de ses partenaires. Ainsi, en 1994, la collectivité met en place une **nouvelle organisation administrative**, confortée par la signature du CPER 1994-1999, du DOCUP et des avenants État-Région EDF et État-Région-CNES.

Sur le terrain, la dynamisation de l'économie passe par l'accompagnement des entreprises (modernisation, soutien, renforcement des fonds propres), le soutien aux quatre secteurs majeurs de production (pêche, agriculture, tourisme, exploitation aurifère) avec le lancement des travaux de construction du Marché d'Intérêt Régional (MIR) et d'un abattoir régional. Les chantiers routiers engagés se poursuivent parallèlement au développement des pistes forestières qui concilient équilibres écologique et économique.

La Région répond également aux besoins grandissants d'équipements pédagogiques et à la formation professionnelle des adultes. **En 1997 est créé l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF)**.

Le renforcement de la cohésion sociale se traduit par des offres culturelles et sportives en adéquation aux besoins et aux demandes de la population. Le Hall régional des sports à Matoury ainsi que l'Ecole Nationale de Musique et de Danse à Montabo participent de cette dynamique.

Enfin, les états généraux du développement économique réel et durable ont tracé les contours qui allaient dessiner la seconde mandature, l'année suivante.



Le lycée II de Rémire-Montjoly et l'aménagement de ses abords.



Une unité de formation en zone rurale à Maripasoula.



Marché couvert de Sinnamary.

1998-2004

La proximité de l'action et une recherche permanente de développement

Sortir d'une situation critique et parvenir à de grands équilibres, telle fut la logique de l'action que la collectivité a engagée de 1998 à 2004. Pour combler le retard structurel de la Guyane, la Région institue un **véritable plan de rattrapage des équipements collectifs** – vieillissants ou inexistant. Ces infrastructures de base ont répondu à des besoins cruciaux et ont permis de synchroniser davantage le niveau d'équipement de la Guyane et l'évolution constante de sa population. S'agissant de l'aménagement du territoire, et malgré une baisse des subventions européennes (FEDER) en fin de mandat, **la Région a tout de même mis en chantier l'importante liaison entre Saint-Laurent et Apatou, réhabiliter la RN2 et permis une meilleure desserte des communes de l'intérieur.** Aussi, l'achèvement de la route Régina-Saint-Georges et la mise en œuvre du plan Maroni/Oyapock sont des mesures fortes, destinées à désenclaver le territoire et à rapprocher les communes de l'intérieur et du fleuve de celles du littoral.

La collectivité s'est aussi attachée à renforcer ostensiblement la place des jeunes dans la société en créant en 2002, puis en subventionnant, le **Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ)**. D'autres leviers ont été actionnés : la culture, le sport, la formation professionnelle et l'apprentissage comme tremplin pour l'emploi des jeunes et mesures contre l'exclusion.

Pour asseoir sa cohérence, l'action de la Région a également prévu des dispositifs pour le développement des entreprises. C'est dans ce contexte que **L'ACREDEG** fut mise en place (transformée en Agence Régionale du Développement). La Région a inauguré un réseau d'agents de développement local dont le rôle est de garantir un accompagnement de proximité aux porteurs de projets et de favoriser l'émergence de projets d'initiative locale.

En rapport avec le développement durable, la collectivité a arrêté le schéma régional de transport et le **schéma régional de développement et d'aménagement touristique de la Guyane**. Ces importants documents de programmation et de prospective définissent la stratégie de la Région sur la longue durée. Ils répondent également à l'exigence posée par « le Pacte de développement » d'une meilleure visibilité dans l'administration de la Guyane.

Si les actions réalisées lors de cette deuxième mandature sont proportionnelles aux moyens – toujours en deçà des ambitions nourries par la Région – il n'en demeure pas moins que la Région n'a pas augmenté la pression fiscale, à l'instar de la première mandature.

2004-2010

Respecter ses engagements pour l'avenir et le développement de la Guyane

Réussir le pari d'une Guyane équilibrée, active, solidaire, citoyenne et réformée sur le plan institutionnel, demande à ce que les attentes des citoyens guyanais soient prises en compte. Ils attendent du Conseil régional une autre façon de faire de la politique. Afin de répondre à leurs préoccupations quotidiennes, un **Conseil régional des jeunes a été mis en place**. Les Guyanais réclament également plus de proximité pour développer des partenariats avec des groupes intermédiaires (associations, syndicats, etc.), plus d'ambition pour donner du sens à l'avenir, plus d'audace pour combattre tout fatalisme et tracer des perspectives claires pour les générations futures.

La troisième mandature est abordée dans cet état d'esprit. En effet, cet appel à une nouvelle gouvernance nécessite que la Région poursuive **cet esprit de partenariat, cette démarche de concertation, d'échanges et de discussions**. Parallèlement, les nouvelles compétences étendues aux collectivités régionales imposent une nouvelle organisation. Les compétences transférées par l'État aux Régions en font des acteurs de premier plan dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. La Région a la responsabilité d'intervenir en matière d'éducation et de formation professionnelle, de développement économique et pour l'amélioration du cadre de vie. Elle remplit d'autant mieux ces tâches que le budget de la Région est en augmentation constante depuis 10 ans.

En 2004, à mi-chemin de l'exécution du Contrat de Plan État-Région, les fonds européens ont été intégralement consommés. **Cette situation confère à la Guyane la première place pour l'utilisation de fonds structurels européens et prouve l'efficacité de sa gestion.** Gestion d'autant plus efficace qu'au terme

du mandat la situation financière de la Région est saine (attestée par la chambre régionale des comptes). Dans ce contexte de transfert de nouvelles charges, la Région poursuit ses objectifs et s'adapte à l'évolution technologique, notamment en préparant avec le **Programme Régional d'Actions Innovatrices (PRAI)**, l'entrée de la Guyane dans l'ère de l'économie de l'immatériel.

L'année 2007 a été marquée par le début de la **période de programmation** qui s'achève en 2013. Trois grands piliers sont alors au programme de la Région : le développement économique et le soutien à l'emploi ; l'environnement et le développement durable, le tourisme, la continuité territoriale, le développement local et la coopération régionale. Enfin, le troisième pilier englobe la santé, le social, les sports, les loisirs et la jeunesse, la culture et la vie associative.

L'année 2008 permet la mise en œuvre des principaux axes et investissements du **Plan Régional de Développement des Formations et du Schéma Régional de Développement Économique**, deux outils élaborés au cours des dernières années et susceptibles d'offrir à terme aux Guyanais les accès à des formations pérennes et des emplois qualifiés. Cette année de mi-mandat a pour ambition de remplir les engagements pris en 2004.

Sur fond de crise mondiale, ajoutée aux difficultés structurelles des territoires ultramarins, la Région s'efforce en 2009 de poursuivre l'action engagée, mettant à profit les aides de l'Europe et de l'État.

Durant la mandature 2004-2010, la Région aura réalisé quatre nouveaux lycées, achevé la route Saint-Laurent – Apatou, élargi la desserte aérienne intérieure, construit les locaux de l'APFA, adopté le SDRE et mis en régie l'abattoir régional.

L'évolution de la situation financière de 1994 à 2008



Une vue aérienne du lycée professionnel Saint-Laurent III.

D'un point de vue financier, chacun des trois mandats présente des caractéristiques nettement différenciées :

- › le premier a accordé la priorité au désendettement de la Région ;
- › le second a renforcé les capacités d'action de la collectivité ;
- › le troisième se caractérise par une accélération du rythme des investissements pour répondre aux besoins d'une population en pleine croissance, sans altérer la santé financière de la collectivité.

Le redressement des comptes de la Région, opéré grâce à un désendettement continu, a permis dans la première mandature de doubler la capacité d'autofinancement. Par la suite, cette capacité s'est maintenue et a même progressé, notamment grâce à la dynamique des ressources fiscales. Pourtant, la population a doublé et les investissements ont augmenté, surtout lors deux derniers mandats.

Une situation financière assainie pour garantir l'avenir

Les finances de la Région Guyane ont notablement été influencées par la croissance démographique du territoire. La population a pratiquement doublé en 20 ans entre le recensement de 1990 et celui de 2009. Pendant ce temps, les trois autres régions d'outre-mer ne progressaient que de 20 % et la France hexagonale de 11 %.

La croissance des ressources de fonctionnement, qui ont triplé, exprime les effets monétaires (les prix ont augmenté de 21 % dans la période) de la population et de la gestion locale. Au total, en euros 2008 et par habitant, la croissance a tout de même été de 37 %, ce qui est remarquable.

Au début des années 90, la Région Guyane a connu une situation financière très dégradée puisqu'elle affichait un déficit de 798 MF soit 121,65 M€. Elle s'était engagée dans des dépenses d'équipement qui correspondaient certes à ses compétences (construction de trois lycées, infrastructures de communication : pont et routes) mais difficiles à financer étant donné l'étroitesse de son potentiel fiscal et de ses ressources. C'est une des raisons, mais pas la seule, d'un niveau d'endettement excessif qui limitait toute marge de manœuvre de la collectivité.

La Région a dû ainsi mobiliser deux emprunts : 180 MF (soit 27,45 M€) et 280 MF (soit 42,68 M€), emprunt obligataire d'une durée de huit ans, dirigé par le Crédit Local de France pour payer essentiellement les entreprises afin qu'elles finissent les chantiers en cours précités.

L'analyse des comptes à partir de 1994 montre que le désendettement a été un objectif prioritaire pour l'exécutif régional. Lui seul pouvait à terme dégager des capacités d'épargne et de financement des investissements. Les études de détail montrent que le plein retournement de la situation n'est advenu qu'à partir des années 1999-2000, soit une première mandature 1992-1998 essentiellement consacrée au redressement des finances de la Région Guyane.

Au-delà des choix des responsables régionaux, la dynamique des ressources a certainement aidé, et notamment celle de l'octroi de mer et de la taxe sur les carburants. Quand la population double, la consommation aussi, pour les produits alimentaires ou industriels ou pour les carburants. C'est pourquoi, de 1994 à 2006, la croissance des ressources a été effectuée sans augmentation de la pression fiscale.

La Région a réussi à épargner en moyenne 25 M€ par an, maintenant un taux d'épargne supérieur à 30 %. En termes d'investissement, grâce aux financements de l'État et de l'Europe et d'un recours plutôt modéré à l'emprunt, **la Région a financé et réalisé chaque année en moyenne pour 50 M€ de dépenses d'investissement.** Le taux d'endettement est supérieur à la moyenne des Régions mais de l'ordre de celle des Communes. Ceci **résulte de l'effort considérable d'équipement des années 2006 et 2007.** En tout cas, le taux d'endettement est inférieur à une année de ressource.

L'évolution des grandes masses budgétaires

En M€ courants indice € 2008	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
FONCTIONNEMENT															
Recettes réelles	33,7	39,5	41,3	49,7	42,7	63,7	59,0	42,2	82,4	68,3	51,6	84,2	65,9	81,7	94,9
RRF en € 2008	40,9	47,1	48,3	57,4	48,9	72,7	66,1	46,5	89,1	72,4	53,6	85,9	66,6	82,2	94,9
Dont impôts directs	3,7	6,9	5,9	6,7	6,4	8,4	8,4	8,5	8,4	8,9	7,7	6,8	7,1	7,1	7,9
Dont impôts indirects	22,1	24,8	25,0	33,4	27,3	40,2	42,6	24,1	59,6	44,2	31,9	68,0	43,3	51,8	56,9
Dont transferts de l'État et subventions de l'Union européenne	7,5	7,5	10,2	9,1	8,7	14,9	8,0	9,6	12,7	15,2	11,4	15,7	15,1	21,5	29,7
Dépenses réelles	21,8	26,5	28,1	27,3	29,0	31,4	33,5	37,0	41,6	43,3	47,1	48,9	50,1	56,8	59,5
Dont dépenses de personnel	2,3	2,6	2,9	3,2	3,4	3,5	3,8	4,3	5,0	5,7	6,5	7,9	9,0	11,4	13,7
Dont transferts versés	11,6	12,5	14,5	13,1	16,0	18,0	20,8	23,6	23,5	24,0	30,9	32,1	31,7	35,8	32,8
Dont intérêts sur dette	6,4	9,6	8,8	8,4	7,2	6,9	5,6	5,2	4,2	2,3	3,1	1,6	2,4	2,2	3,7
Épargne brute	11,9	13,0	13,3	22,4	13,7	32,3	25,5	5,1	40,8	25,0	4,5	35,3	15,8	24,9	35,4
Épargne brute en € constants	14,4	15,4	15,5	25,9	15,7	36,9	28,6	5,6	44,1	26,5	4,7	36,0	16,0	25,0	35,4
INVESTISSEMENT															
Recettes réelles	63,9	12,0	16,6	12,7	20,4	23,9	29,6	14,1	34,7	26,3	49,8	48,6	44,9	25,4	30,9
Dont participations et subventions reçues	13,6	10,5	12,5	11,9	12,8	17,8	8,8	6,5	34,7	17,5	26,2	23,8	22,0	25,2	20,6
Dont emprunts souscrits	50,3	1,5	3,8	0,8	7,6	6,1	7,6	7,6	-	6,8	23,0	24,5	22,6	0,2	10,0
Dépenses réelles	38,9	33,7	32,2	29,9	38,4	45,7	51,2	49,8	50,4	49,5	71,1	74,6	56,6	47,5	57,6
En € constants	47,1	40,2	37,6	34,5	44,1	52,2	57,4	54,9	54,5	52,4	73,8	76,1	57,2	47,8	57,6
Dont dépenses d'équipement	26,2	18,4	14,3	12,0	15,5	19,8	23,4	22,1	18,7	25,7	38,3	45,1	32,9	22,4	21,5
En € constants	31,8	22,0	16,8	13,9	17,8	22,6	26,3	24,4	20,2	27,2	39,8	46,0	33,2	22,5	21,5
équipement dans Investissement (en %)	67	55	45	40	40	43	46	44	37	52	54	60	58	47	37
Dont participations et subventions versées	8,8	5,5	4,3	6,3	10,7	8,4	12,0	10,4	14,2	15,6	17,3	20,9	17,8	19,2	29,1
En € constants	10,7	6,5	5,0	7,2	12,2	9,6	13,5	11,4	15,4	16,6	18,0	21,3	18,0	19,3	29,1
(en %)	23	16	13	21	28	18	24	21	28	32	24	28	31	40	51
Dont remboursement du capital de la dette	3,7	9,6	10,5	11,3	12,0	16,9	14,8	17,1	17,2	7,0	12,3	7,5	5,8	5,2	5,9
Budget global	35,2	24,1	21,6	18,6	26,4	28,8	36,3	32,7	33,1	42,5	58,8	67,1	50,8	42,3	51,7
Recettes totales	97,6	51,5	57,9	62,4	63,1	87,7	88,6	56,3	117,1	94,6	101,4	132,8	110,8	107,1	125,7
Dépenses totales	60,7	60,2	60,2	57,2	67,4	77,1	84,6	86,9	92,0	92,8	118,2	123,5	106,7	104,3	117,1
Dettes à long terme au 31/12															
En € constants	140,3	128,3	118,0	104,4	98,6	86,3	76,1	59,8	44,7	43,5	50,0	66,4	87,3	79,1	90,2
Taux d'épargne brute (en %)	35,3	32,8	32,1	45,1	32,1	50,7	43,2	12,1	49,5	36,6	8,7	41,9	24,0	30,5	37,3
Taux d'épargne lissée (en %)			33,3	37,3	36,9	43,8	43,3	38,2	38,9	36,8	34,8	31,8	27,6	32,8	31,4

Dettes et épargne	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
INVESTISSEMENT													
Dépenses hors dette	21,6	18,6	26,4	28,8	36,3	32,7	33,1	42,5	58,8	67,1	50,8	42,3	51,7
Recettes hors emprunt	12,8	11,9	12,8	17,8	22,0	6,5	34,7	19,6	26,8	24,1	22,3	25,2	20,9
Besoin de financement	8,8	6,7	13,6	11,0	14,3	26,2	-1,6	22,9	32,0	43,0	28,5	17,1	30,8
Epargne brute	13,3	22,4	13,7	32,3	25,5	5,1	40,8	25,0	4,5	35,3	15,8	24,9	35,4
Variation de dette	-6,7	-10,5	-4,4	-10,8	-7,3	-9,5	-17,2	-0,2	10,7	17,0	16,8	-5,0	4,1
Solde	2,3	-5,2	4,3	-10,5	-3,9	30,6	-25,1	-1,9	16,8	-9,3	-4,1	-2,8	-8,6
Variation de fonds de roulement	-2,3	5,2	-4,3	10,5	3,9	-30,4	34,3	-23,2	-51,0	6,3	-5,2	-1,3	5,8

Dans l'ensemble, la Région a échappé à un effet de ciseaux dans lequel les dépenses n'auraient pas été maîtrisées. Au contraire, **les dépenses ont en moyenne augmenté moins vite que les recettes, permettant de dégager une épargne de plus en plus conséquente**, en hausse en moyenne de 8 % par an de 1994 à 2008.

Les transferts de l'État et de l'Union européenne ont eu leur importance dans cette évolution, mais surtout **à partir de 2007 où les effets de l'acte II de la décentralisation se font le plus sentir**. Au contraire, jusqu'en 2006, ces ressources sont restées stables en proportion. Ce sont les **recettes fiscales indirectes qui ont connu la dynamique la plus forte**.

Vu l'importance des impôts indirects, on comprend leur incidence sur les variations exceptionnelles des recettes de fonctionnement des années 2001, 2004 et 2006. Elles s'expliquent par l'absence de journée complémentaire liée au passage à l'euro en 2001 ou d'autres retards d'écriture pour les autres années. Évidemment, ces recettes ne furent pas perdues et ont été reprises les exercices suivants. En lissant ces données, on obtient des courbes ascendantes pour presque toutes ces recettes.

Entre 2005 et 2008, les recettes globales de la Région ont diminué de 5 %. Cette baisse est le résultat d'une forte chute des recettes d'investissement (-36 %) et d'une augmentation des recettes de fonctionnement (+13 %). La diminution des recettes réelles d'équipement n'a pas eu d'impact sur les dépenses d'équipement : au contraire celles-ci furent en hausse de 10 % entre 2000 et 2003. Ceci a été l'aboutissement du bon maintien de l'épargne brute : 25 M€ en 2003. Cette épargne dégagée par la section de fonctionnement permet de rembourser le capital de la dette et de financer les équipements par un moindre recours à l'emprunt grâce à une épargne nette conséquente surtout en 2005 et 2008.

Malgré quelques années en dents de scie (2001, 2004) – phénomène qui s'explique par les retards d'écriture des impôts indirects – le niveau élevé de l'épargne brute est à l'image d'une section de fonctionnement

dynamique. Tout en permettant le financement de la partie investissement, les dépenses de fonctionnement vont en priorité aux transferts versés à l'économie régionale : 32 M€ en 2008, soit 55 % des dépenses de fonctionnement.

La dette, qui fut la source des difficultés de la Région au début des années 90, a régressé fortement jusqu'en 2003, revenant à un niveau satisfaisant. Cette décroissance est remarquable : il fallait trois années et demie de recettes de fonctionnement pour rembourser la totalité de la dette en 1994 (ratio d'endettement de 3,5). Il ne fallait plus qu'une demi-année en 2003. La remontée de l'encours de dette de 2003 à 2008, passant de 41,1 M€ à 90,2 M€, s'explique par un grand effort d'équipement mais, *in fine*, **le taux d'endettement est resté inférieur à une année de recettes en 2008**, ce qui la place dans une situation favorable pour poursuivre sa politique d'investissement.

Au niveau global, il faut noter la maîtrise des dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes dont le dynamisme repose sur les taxes indirectes (octroi de mer) alors que la fiscalité directe est restée stable entre 1999 et 2006. **La dette qui représentait quatre années de ressources n'en représente plus qu'une année**.

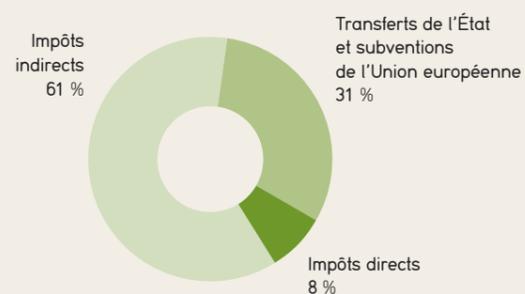
Des ressources de fonctionnement dynamiques

Les ressources de fonctionnement de la Région Guyane présentent trois caractéristiques principales : une fiscalité indirecte importante, une fiscalité directe faible, une dynamique portée par la fiscalité indirecte et les transferts.

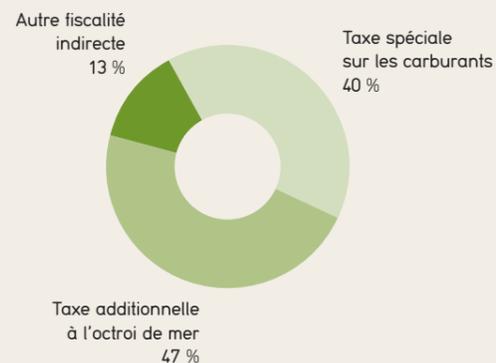
La fiscalité indirecte est particulièrement élevée : en 2008 elle représente 61 % des ressources de fonctionnement tandis que la moyenne des régions d'outre-mer se situe autour de 60 %. Ce fort pourcentage est dû à l'augmentation du produit de :

- la taxe additionnelle à l'octroi de mer (47 %) ;
- la taxe spéciale sur les carburants (40 %).

Structure des recettes de fonctionnement en 2008



Structure des impôts indirects en 2008



La taxe additionnelle à l'octroi de mer est un droit perçu sur les marchandises introduites en Guyane. Il en est de même pour la taxe spéciale sur les carburants, qui équivaut à la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP). Leurs produits constituent des fonds affectés directement aux besoins du développement régional.

Depuis 2000, la fiscalité locale ne comprend plus que la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe professionnelle (TP) car la **taxe d'habitation (TH) a été supprimée depuis 2001 dans les régions**. L'État verse en compensation une dotation budgétaire indexée sur la Dotation globale de fonctionnement (DGF). D'autres compensations liées à la taxe professionnelle s'ajoutent à celle-ci. La somme de ces dotations d'État représente 26 % de la fiscalité locale directe en 2004, ce ratio était de 3 % en 1997. À partir de 2005, la compensation pour la perte de la part régionale de la TH a été intégrée dans la DGF. **Le poids relatif de la fiscalité directe dans les recettes de fonctionnement (8 % en 2008) est conforme aux proportions des régions d'outre-mer (7 % en moyenne)**. Elle se situait entre 12 et 14 % jusqu'en 2004. Par comparaison, la fiscalité directe pèse 23 % en moyenne dans les régions de la France hexagonale.

Le produit de cette fiscalité a progressé jusqu'en 1999, puis s'est stabilisé jusqu'en 2006 et a ensuite progressé de nouveau depuis 2007. L'augmentation de la fiscalité coïncide avec le recours aux emprunts par la Région. Ainsi, entre 2006 et 2009, les taux ont connu une augmentation de plus de 6 % passant pour la TP de 2,20 % à 2,34 %. Il convient de signaler que la Région n'avait pas augmenté ses taxes fiscales directes depuis 1994.

Pendant que les recettes fiscales s'accroissent, la Région Guyane connaît des transferts de l'Union européenne et de l'État, en stagnation de 1994 à 2004. Ces transferts augmentent par la suite, à la fois en soutien de l'activité régionale (investissement et fonctionnement) et des évolutions de la législation (la Dotation globale de fonctionnement remplaçant les anciennes subventions).

Entre 2000 et 2008 ce sont les transferts qui ont le plus contribué à l'augmentation des ressources de fonctionnement : +21,7 M€. Ils résultent essentiellement de deux recettes :

- la Dotation générale de décentralisation (DGD) versée par l'État pour les lycées et dotation pour la formation professionnelle (3,23 M€ en 2007) ;

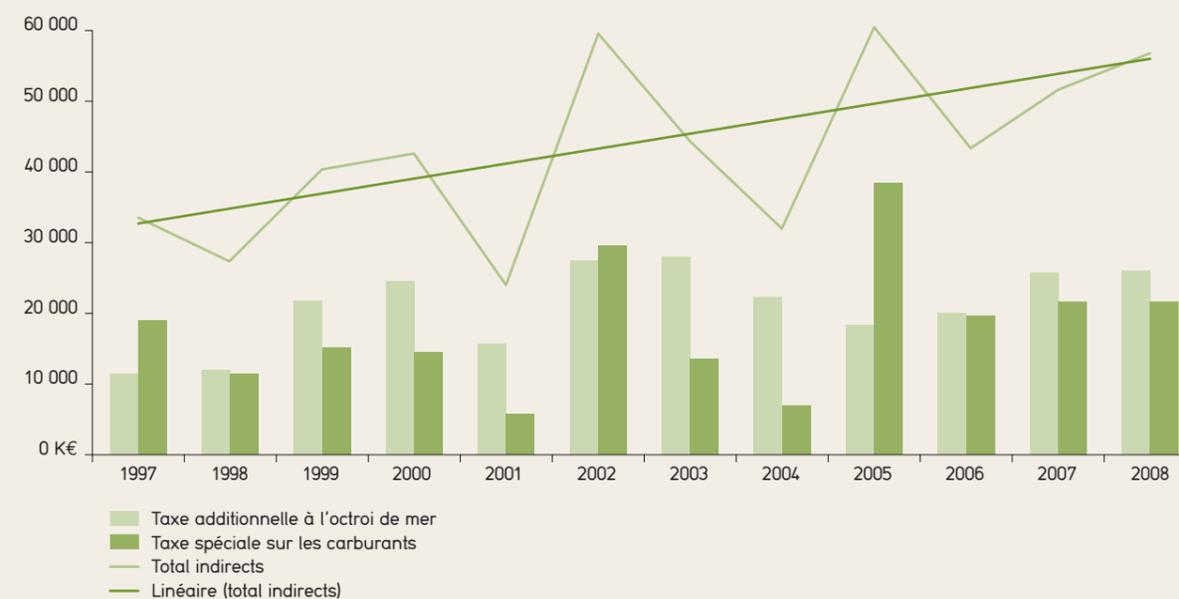
le Fonds social européen (FSE) versé par l'Union européenne (8,8 M€ en 2008). Sa mission est de réduire les écarts de niveaux de vie avec les autres régions de l'Union européenne.

Depuis 2004, l'essentiel des dotations de l'État aux régions est regroupé dans une Dotation globale de fonctionnement des régions qui comprend :

- dans sa part forfaitaire :
 - la compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle ;
 - la compensation de la part régionale de la taxe d'habitation ;
 - les droits de mutation à titre onéreux ;
 - 95 % de l'ancienne DGD.
- dans sa part péréquation :
 - le fonds de correction des déséquilibres régionaux. Il est alimenté par les régions les plus riches en terme de potentiel fiscal et les moins pénalisées par le chômage. Ce fonds est destiné aux régions dont le potentiel fiscal est inférieur à 15 % de la moyenne nationale.

La fiscalité indirecte, malgré les turbulences comptables des années 2001 et 2002, est une base plus sûre que les transferts. Si la taxe spéciale sur les carburants et la taxe additionnelle à l'octroi de mer sont en progression quasi-constante depuis 1994, les transferts de l'État et de l'Union européenne peuvent être soumis à des variations très fortes d'une année à l'autre.

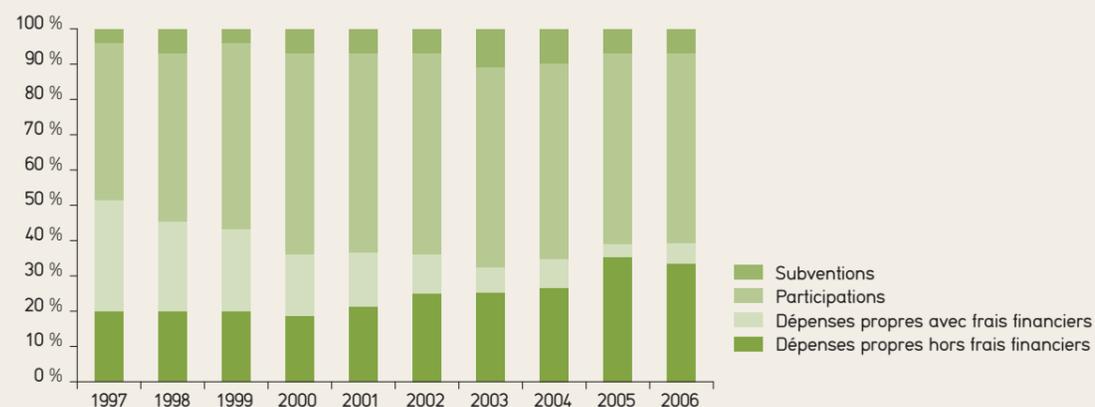
Le produit des taxes indirectes



Des dépenses de fonctionnement en hausse pour répondre aux besoins des Guyanais

Les dépenses de fonctionnement ont considérablement progressé : elles ont été multipliées par deux entre 1998 et 2008. Après les hausses importantes des années 2001 et 2002 (+12 % en moyenne), la croissance ralentit en 2003 avec un taux de 4 % et se stabilise autour de ce chiffre, excepté entre 2006 et 2007 avec une hausse de 13 %.

Fonctionnement : dépenses propres et dépenses de transfert



Les dépenses de fonctionnement relèvent de trois catégories :

- › les dépenses propres hors charges de la dette : il s'agit des dépenses liées aux compétences non déléguées de la Région ;
- › les frais financiers de la dette ;
- › les dépenses de transfert vers d'autres structures (lycées, associations, organismes culturels : musée régional, école de musique, Office culturel etc.).

Deux éléments marquants caractérisent la structure de ces dépenses :

- › des dépenses de transfert conséquentes ;
- › des frais financiers en baisse.

Le poids des dépenses de transferts a cru très significativement entre 1997 et 2003, passant de 48 % des dépenses de fonctionnement à 66 %, pour ensuite redescendre progressivement à 55 % en 2008. Au total, on constate une augmentation de plus de 20 M€ sur l'ensemble de la période.

Les principaux bénéficiaires de ces transferts :

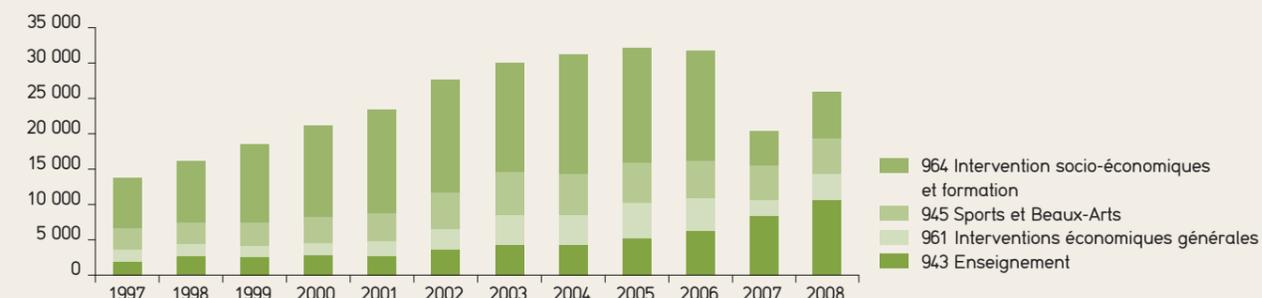
- › la formation des jeunes et des adultes (chapitre 964 avant 2007) ;
- › le sport et la culture ;
- › le développement économique et social ;
- › l'enseignement (les lycées surtout).

Au niveau des dépenses, on retiendra :

- › des dépenses de gestion maîtrisées ;
- › des transferts en hausse au bénéfice des populations et des organismes concernés ;
- › des frais financiers en forte baisse.

Cette analyse montre la priorité accordée par la Région à l'emploi et à la cohésion sociale, à travers deux axes principaux : le soutien à l'éducation et à la formation professionnelle, le développement économique et social.

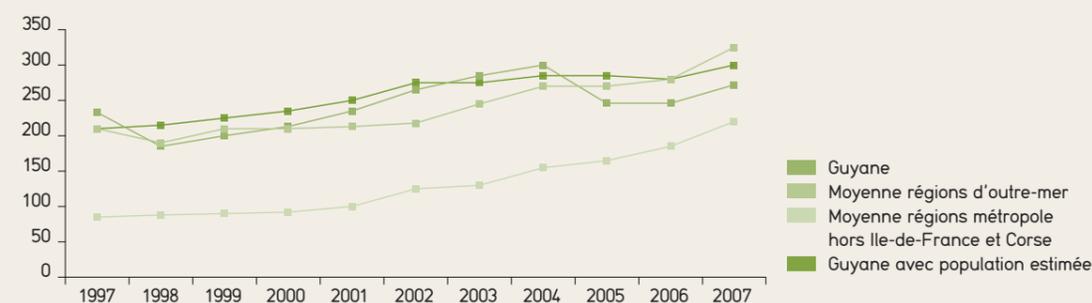
Principales dépenses d'intervention



Les intérêts de la dette se sont réduits en valeur absolue et en poids relatif jusqu'en 2005. En valeur absolue, ils ont diminué de 45 % entre 2002 et 2003. En valeur relative, la dette représentait 31 % de dépenses en 1997, pour arriver à 3 % en 2005. **En 2008 les intérêts de la**

dette représentent 6 % des dépenses de fonctionnement. Ces chiffres sont le résultat d'une politique rigoureuse de désendettement du Conseil régional et de la relative faiblesse des taux d'intérêts actuels.

Les dépenses de fonctionnement en euros par habitant



De 1998 à 2003, les dépenses de fonctionnement par habitant (selon les statistiques de la Direction générale des collectivités locales) ont eu sensiblement la même évolution que la moyenne française, en maintenant un écart variant entre 100 et 150 euros par habitant. Avec 275 euros par habitant en 2003, les dépenses par habitant de la Région Guyane étaient alors deux fois supérieures à la moyenne française (régions de la France hexagonale hors Ile-de-France et Corse) et dépassent légèrement la moyenne des régions d'outre-mer. Avec 300 euros par habitant en moyenne, la Guyane demeure

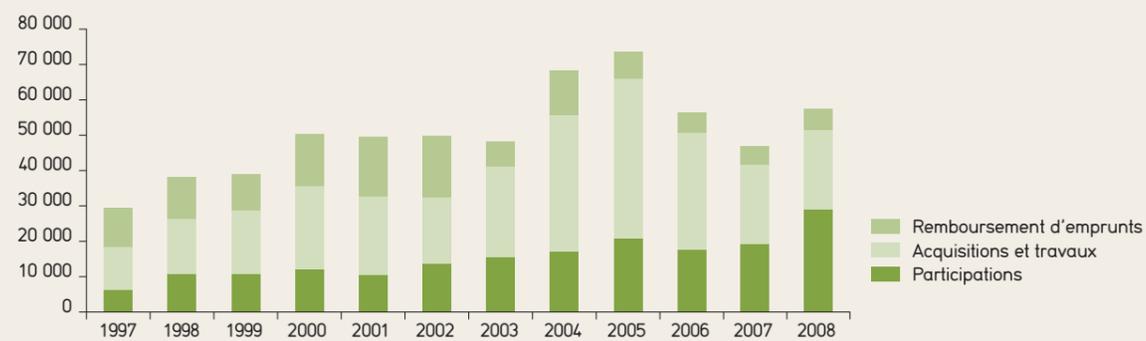
encore au-dessus de la moyenne de la France hexagonale (222 euros) mais très légèrement en dessous de la moyenne des régions d'outre-mer.

En dépensant en moyenne 300 euros par habitant, la Région s'efforce de répondre aux besoins spécifiques des Guyanais dans les domaines de l'emploi, de l'éducation et de l'amélioration du cadre de vie.

Des dépenses d'investissement adaptées aux priorités de la Région

En 2003, les dépenses d'équipement (hors remboursement de la dette) étaient de 25,7 M€ et ont augmenté jusqu'à 45,1 M€ en 2005 avant de redescendre progressivement jusqu'à 22,4 M€ en 2007. La réalisation de l'Hôtel de la Région explique en partie ce pic de dépense.

Dépenses d'investissement par nature

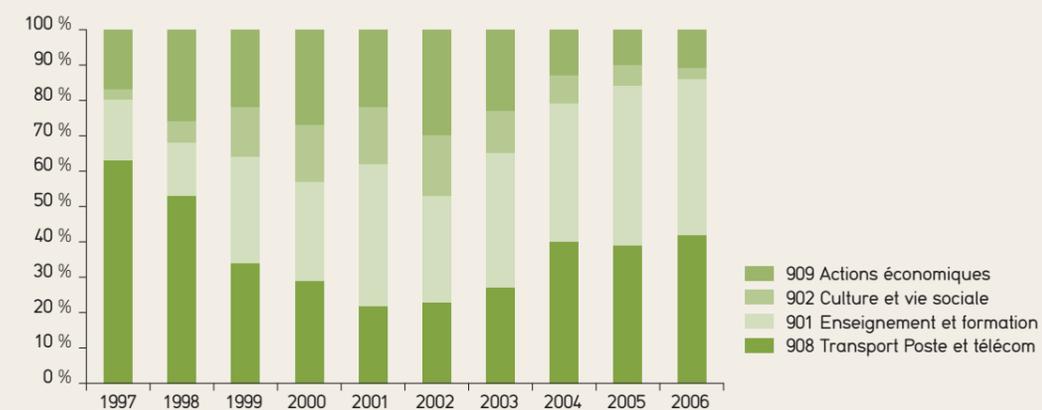


Trois évolutions notables peuvent être relevées depuis 1997 :

- la forte baisse du remboursement du capital de la dette qui représente 10 % des dépenses réelles d'investissement ;
- la part croissante des travaux pour compte propre (36 % et surtout pour tiers sous forme de subvention et participations (54 %).

Le suivi des dépenses d'investissement par programme est rendu difficile par le changement de nomenclature comptable et le passage à la M71 en 2007.

Dépenses d'investissement par chapitre



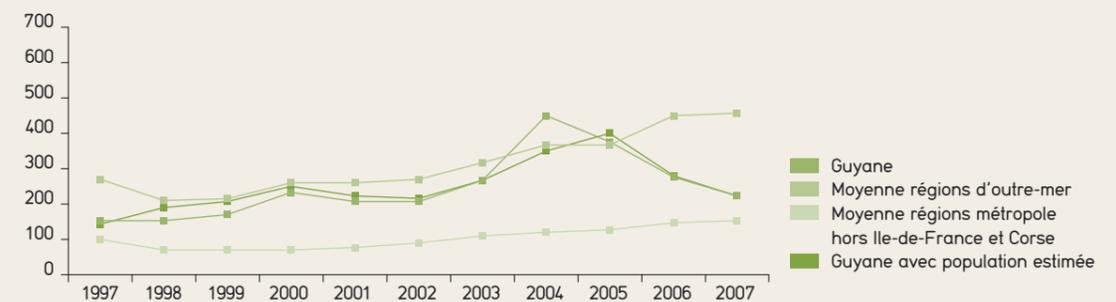
Dans la période précédente, l'analyse des principaux domaines d'intervention montre leur nature cyclique, par exemple pour le chapitre 908 (transports et télécommunications) qui concerne surtout les dépenses de voirie. Au contraire, les dépenses liées à la formation et à l'enseignement ont nettement progressé.

À l'instar des intérêts de la dette en section de fonctionnement, la part du remboursement de la dette baisse considérablement entre 2002 et 2003 : - 60 %. Alors que le remboursement du capital de la dette monopolisait 38 % des dépenses d'investissement en 1997, ce n'est plus que 10 % du montant des dépenses qui y est consacré. Malgré une nouvelle hausse en 2004, le remboursement de la dette ne retrouve pas le niveau d'avant 2002 et décroît jusqu'à 5,9 M€ en 2008.

Parmi les opérations qui bénéficient de ce changement progressif des priorités d'investissement de la Région, on peut citer sur la base des comptes 2006 (où l'identification individuelle est possible, contrairement à la présentation en M71) :

- pour le chapitre « enseignement et formation » sur un total de 15,9 M€ réalisés :
 - poursuite des travaux de construction du lycée professionnel de Balata (2,1 M€) ;
 - construction du lycée de Kourou (1,3 M€) ;
 - travaux de grosses réparations dans des lycées (2,1 M€) ;
 - extension du lycée de Saint-Laurent du Maroni (0,5 M€) ;
 - mobilier et matériels scolaires (1,1 M€) ;
 - construction et équipement de l'AFPA Guyane (1,8 M€).
- pour le chapitre « culture et vie sociale » sur un total de 1 M€ :
 - réhabilitation du patrimoine bâti (142 000 €) ;
 - construction de l'École Nationale de Musique et de Danse (208 000 €) ;
 - subventions pour les terrains de sport (144 000 €).
- pour le chapitre « transports et télécommunications » (sur un total de 15,6 M€) :
 - liaison Saint-Laurent - Apatou (11,6 M€) ;
 - de nombreuses routes nationales concernées par des travaux et désenclavement ;
 - programme pour les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) conduisant à la couverture numérique de la Guyane.

Évolution comparée des dépenses d'investissement hors dette en €/hab



Contrairement aux dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement hors dette de la Région Guyane sont inférieures à la moyenne des régions d'outre-mer, sauf en 2004 et 2005, années durant lesquelles l'effort d'équipement de la Région a été intense.

Ceci explique d'ailleurs le repli à partir de 2006 et 2007, mais déjà l'année 2008 (non visible sur le graphique) montre que l'investissement repart avec environ 250 € par habitant (hors dette).

Ainsi les dépenses d'investissement hors dette sont de 227 € par habitant en 2007 contre 483 € par habitant pour les régions d'outre-mer. L'écart avec les autres régions d'outre-mer s'explique par des annuités historiquement plus élevées en Guyane. Depuis 1997, ce différentiel a tendance à se tasser, c'est une conséquence mécanique directe de la diminution de l'annuité de la dette.

Les dépenses d'investissement évoluent en fonction d'une population en expansion rapide et des priorités de la Région. Elles sont légèrement moindres que celles des autres régions d'outre-mer, sauf lors des deux années de lourds investissements (2004 et 2005), et en tout cas nettement supérieures aux régions de la France hexagonale (hors Ile-de-France et Corse). **En investissant dans la construction de lycées, d'équipements culturels, d'infrastructures routières et numériques, la Région répond aux besoins d'une population jeune et en forte croissance.**

Les ratios obligatoires

Ratios de la loi du 06/02/1992 (en € courants)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<i>en €/hab</i>								
1 Dépenses réelles de fonctionnement / Population Mesure de niveau de service rendu	236	265	275	299	311	319	361	378
2 Produit des impositions directes / Population Mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable départemental/régional	54	39	49	49	49	49	49	49
3 Recettes réelles de fonctionnement / Population Mesure des moyens financiers récurrents	268	524	435	328	535	419	519	603
4 Dépenses d'équipement brut / Population Mesure de l'effort d'équipement	141	119	163	244	287	209	142	137
5 Encours de dette au 31/12 (compte 16) / Population Mesure de l'ampleur de l'endettement	345	235	261	306	414	549	500	574
6 Dotation globale de fonctionnement / Population Mesure de la principale des dotations de l'État versées aux Départements	34	33	41	40	42	19	27	19
7 Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement Mesure relative des charges de personnel qui se caractérisent par leur grande rigidité (statut de la fonction publique territoriale)	9 %	12 %	13 %	14 %	16 %	18 %	20 %	23 %
8 Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal Mesure de la pression fiscale relative qui pèse sur les contribuables départementaux	1,84	1,35	1,34	1,11	1,03	1,03	1,04	1,13
9 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement	100 %	71 %	74 %	115 %	67 %	85 %	76 %	69 %
10 Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget	53 %	23 %	38 %	74 %	54 %	50 %	27 %	54 %
11 Encours de la dette au 31/12 (compte 16) / Recettes réelles de fonctionnement Mesure volumétrique de l'endettement	129 %	45 %	60 %	93 %	77 %	131 %	96 %	95 %

Remarque : les ratios ont été calculés à partir des comptes administratifs et d'une population de 157 274 habitants, ils peuvent différer des derniers ratios publiés.

Le dernier bilan

Avec un tiers de ses ressources consacré à l'épargne, la Région dispose d'une marge de manœuvre significative à la fois pour financer de futurs investissements mais aussi pour amortir les chocs d'un contexte en évolution rapide : la crise économique mondiale bien sûr, mais aussi des éléments propres au territoire guyanais comme la croissance démographique qui appelle de nombreux efforts d'équipement, ou la sensibilité de ses ressources à la conjoncture guyanaise par le biais, par exemple, des taxes indirectes sur la consommation (octroi de mer).

En revanche, la récente réforme de la taxe professionnelle ne devrait avoir que peu d'incidence. Le principal enjeu de la Région est dorénavant d'adapter l'ensemble de ses programmes d'action tant en fonctionnement qu'en investissement à sa capacité financière qui est heureusement très significative.

Après 18 années de politiques publiques soutenues au service de la population guyanaise, la Région Guyane est devenue la collectivité locale de référence en Guyane.

Elle dispose de locaux modernes et appropriés, d'une administration en moyenne jeune et formée, d'une organisation renouée et stable, et d'un fonctionnement consolidé. En outre, par sa situation financière maîtrisée, la Région dispose de marges de manœuvre permettant d'affirmer qu'elle est en ordre de marche pour affronter les défis futurs.

BILAN AU 31/12/2008

Bilan extrait du compte de gestion, document établi par le Payeur Départemental

En K€

PASSIF	
Dotations	250 651,2
Fonds globalisés	54 452,5
Réserves	362 794,4
Report à nouveau	1 370,4
Résultat de l'exercice	35 358,9
Subventions transférables	33 974,9
Total fonds propres	738 602,3
Provisions pour risques et charges	-
Dettes financières à long terme	85 889,3
Dettes à court terme	16 610,5
Total dettes	102 499,8
Comptes de régularisations	14 211,5
TOTAL PASSIF	855 313,6
ACTIF	
Immobilisations incorporelles	279 374,7
Terrains	6 547,1
Constructions	10 218,5
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	24 453,9
Immobilisations corporelles en cours	247 032,0
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et affectées	-
Autres immobilisations corporelles	323,5
Total immobilisations corporelles (nettes)	288 575,0
Immobilisations financières	11 477,9
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	579 427,6
Stock	-
Créances	229 758,7
Valeurs mobilières de placement	-
Disponibilités	43 144,1
Autres actifs circulant	-
TOTAL ACTIF CIRCULANT	272 902,8
Comptes de régularisations	2 983,2
TOTAL ACTIF	855 313,6

On notera particulièrement le montant élevé des créances (229 M€) alors que les dettes à court terme sont très faibles (16 M€), situation qui pèse sur la trésorerie. Heureusement, les disponibilités restent correctes avec 46 M€.

Glossaire

Épargne brute et taux d'épargne brute

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. L'excédent contribue au financement de la section d'investissement. Schématiquement, l'épargne brute d'une collectivité locale peut être rapprochée de la capacité d'autofinancement d'une entreprise. Par ailleurs, le taux d'épargne brute se définit comme le rapport de l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement. Il est exprimé en pourcentage.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement au 1^{er} janvier correspond au cumul des excédents ou déficits antérieurs. Au 31 décembre, le fonds de roulement équivaut au fonds de roulement au 1^{er} janvier, auquel vient s'ajouter le résultat propre de l'exercice, soit la différence entre les titres de recettes et les mandats émis au cours de l'exercice considéré.

Mouvements réels et mouvements d'ordre

Parmi les mouvements budgétaires, on distingue les mouvements réels et les mouvements d'ordre. Les mouvements d'ordre (dépenses ou recettes) correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissements ni décaissements effectifs. À l'inverse des mouvements d'ordre, les mouvements réels donnent lieu à des mouvements effectifs de fonds. Par conséquent, on parlera de dépenses (ou de recettes) réelles de fonctionnement (ou d'investissement). Les tableaux et graphiques pour l'analyse financière ne prennent en considération que les mouvements réels.

Potentiel fiscal et niveau de pression fiscale

Le potentiel fiscal est égal au produit des bases des quatre taxes directes de la Région, multiplié par les taux moyens nationaux. Il mesure la richesse potentielle de la collectivité (au seul titre de la fiscalité directe). Le niveau de la pression fiscale correspond au rapport entre le produit des impôts directs effectivement perçus par la Région et son potentiel fiscal. Par construction, le niveau de pression fiscale moyen de la Région est égal à 1.

Section de fonctionnement et section d'investissement

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges ou des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts des emprunts, subventions de fonctionnement à des organismes extérieurs...).

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine, soit de la Région elle-même (acquisitions, ventes, travaux...) soit de tiers (subventions d'équipement...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années et, aux côtés de l'autofinancement, l'emprunt peut concourir à leur financement. On peut donc distinguer au sein des dépenses d'investissement les dépenses d'équipement (ou dépenses réelles d'investissement hors dette) et le remboursement du capital de la dette. Les dépenses d'équipement sont elles-mêmes constituées de dépenses directes, c'est-à-dire liées au patrimoine de la collectivité, et des dépenses indirectes, qui sont des subventions soit ponctuelles, soit versées en annuité.

Adresses utiles

Agences régionales

OCRG

Office Culturel de la Région Guyane

Présidente : Myriam Kerel
Directrice : Annie-Claude Clovis
Ensemble Culturel Régional
Route de Montabo - 97300 Cayenne
Tél. : 0594 28 94 00 - Fax : 0594 29 94 04
E-mail : ocr.g.973@wanadoo.fr
Site internet : www.ocrg.gf

ENMD

École Nationale de Musique et de Danse Edgard Nibul

Présidente : Joséphine Egalgi
Directeur : Serge Long Him Nam
Ensemble Culturel Régional
Route de Montabo - 97300 Cayenne
Tél. : 0594 29 84 36 - Fax : 0594 28 94 04 / 37 84 49
E-mail : enmd@wanadoo.fr

MCG

Musée des Cultures Guyanaises

Président : Daniel Machine
Directrice : Marie-Paule Jean-Louis
78, rue Mme Payé - 97300 Cayenne
Tél. : 0594 31 41 72 - Fax : 0594 35 48 45
E-mail : mcg87@wanadoo.fr

ARD Guyane Développement

Président : Antoine Karam
Directeur : en cours de nomination
Place Schoelcher - 97300 Cayenne
Tél. : 0594 25 66 66 - Fax : 0594 25 43 19
E-mail : acredeg@nplus.gf

ORSG

Observatoire Régional de la Santé de Guyane

Présidente : Marie-Claude Verdan
Directrice : Marie-Josiane
Castor-Newton
771, route de Baduel - 97300 Cayenne
Tél. : 0594 29 78 00 - Fax : 0594 29 78 01

CTG

Comité du Tourisme de Guyane

Président : Jean-Élie Panelle
Directeur : Éric Madeleine
12, rue Lalouette - 97300 Cayenne
Tél. : 0594 29 65 00 - Fax : 0594 29 65 01
E-mail : ctginfo@tourisme-guyane.gf
Site internet : www.tourisme-guyane.com

CTG Paris

1, rue Clapeyron - 75008 Paris
Tél. : 01 42 94 15 16 - Fax : 01 42 94 14 65
E-mail : guyanaparis@wanadoo.fr
Site internet : www.tourisme-guyane.com

Organismes rattachés

Guyane Technopole

Président : Jean-Paul Ferreira
Directeur : Georges Euzet
16, bis rue du 14 juillet (1^{er} étage)
97300 Cayenne
Tél. : 0594 25 17 81 - Fax : 0594 38 16 42
E-mail : regine.panhuis@nplus.gf

SMPNRG

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Guyane

Président : José Gaillou
Directeur : Pascal Gombauld
Rue François Arago - BP 539
97344 Cayenne Cedex
Tél. : 0594 28 92 70 - Fax : 0594 28 92 71
E-mail : pnr-guyane@wanadoo.fr

ARCNAM

Agence Régionale du Centre National des Arts et Métiers

Présidente : Lydie Caristan
Directeur : Hadj Boucheida
8, rue François Arago
97300 Cayenne
Tél. : 0594 30 56 70 - Fax : 0594 37 81 11
E-mail : cnam-guyane@cnam-guyane.org
Site internet : www.cnam-guyane.org

Irig Défis

Président : Paul Nerin
Directeur : Roland Delannon
Cité Grant - BP 742
Route de Montabo - 97300 Cayenne
Tél. : 0594 28 29 80 - Fax : 0594 29 10 53
E-mail : irig.defis@ariasnet.fr
Site internet : www.irigdefis.org

Mission Locale Régionale

Présidente : Marie-José Lalsie
Directrice : Sandra Trochimara
Cité N'Zila, face aux 02 tours Floralies
BP 444 - 97300 Cayenne
Tél. : 0594 29 61 40 - Fax : 0594 29 61 37
E-mail : mlrg-siege@wanadoo.fr

Arivade-CRIEV

1, rue Gustave Charley
BP 64 - 97322 Cayenne Cedex



Guyane, territoire français d'Amérique du Sud

Région Guyane

Relations Publiques et Communication Territoriale

Cité Administrative Régionale

4179 Carrefour Suzini - Route de Montabo

BP 7025 - 97 307 Cayenne

Téléphone : 05 94 29 20 20

Télécopie : 05 94 31 95 22

E-mail : relations.publiques@cr-guyane.fr

Site internet : www.cr-guyane.fr

